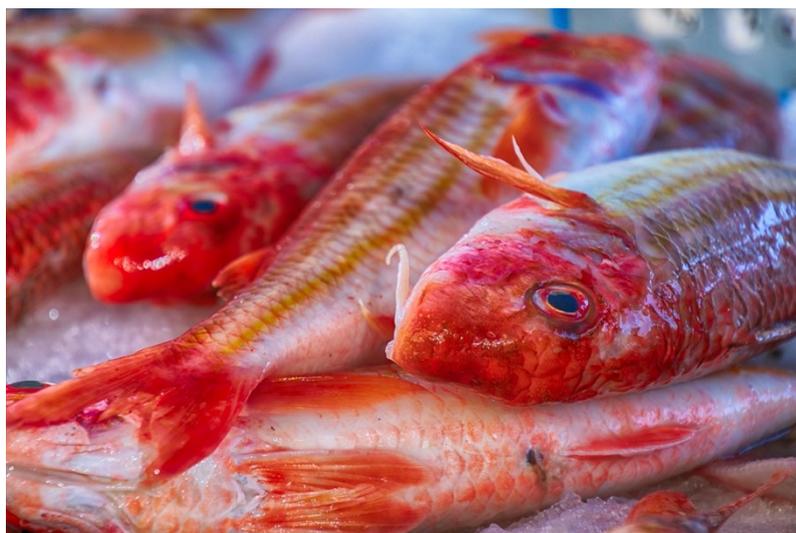
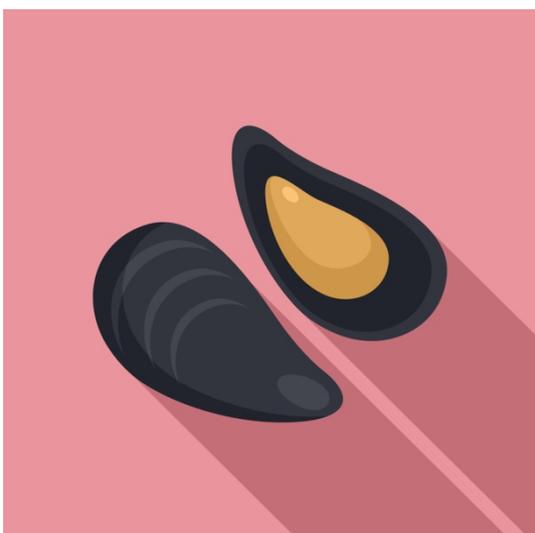


# MAC

## Évaluation de la performance (2019-2022)

### Mars 2022

**BG SEA CONSULTING**



# Examen de la performance du MAC (2019 - 2022)

Résumé exécutif .....	3
Contexte et méthodologie .....	5
1. Marché des produits de la mer de l'UE et cadre législatif .....	6
2. Fonctionnement interne du MAC (voir également l'annexe 5) .....	8
2.1 Participation aux réunions du MAC .....	8
2.2 Représentation des intérêts.....	9
2.3 Déroulement des réunions .....	10
2.4 Processus de rédaction d'avis .....	12
2.5 Évaluation des performances des présidents et du secrétaire exécutif .....	13
3. AVIS DU MAC .....	14
3.1 Nombre et qualité des avis .....	14
3.2 Alignement sur le programme de travail adopté.....	15
3.3 Suivi et impact des avis .....	15
3.4 Cadre actuel de la Politique Commune de la Pêche .....	16
3.5 Suivi des recommandations contenues dans les avis .....	16
3.6 Contribution à la Politique Commune de la Pêche .....	16
4. PRATIQUES DE COOPÉRATION DU MAC .....	18
4.1 Coopération avec les services de la Commission européenne .....	18
4.2 Coopération avec le CSTEP .....	18
4.3 Coopération avec les États membres.....	19
4.4 Coopération avec les membres du Parlement européen .....	19
4.5 Coopération avec d'autres conseils consultatifs de l'UE.....	20
4.6 Coopération avec l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches .....	20
4.7 Coopération avec des experts, avec d'autres secteurs alimentaires et en dehors de l'UE	21

5.	QUESTIONS DE TRANSPARENCE .....	23
5.1	Procédures de travail internes du MAC .....	23
5.2	Avis du MAC .....	23
5.3	Transparence du cadre institutionnel .....	23
6.	COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES .....	25
7.	RÉFLEXIONS FINALES ET ACTIONS PROPOSÉES.....	27
7.1	Responsabilité des membres du MAC .....	27
7.2	Avis du MAC .....	27
7.3	Limiter la portée des contributions du MAC aux initiatives législatives de l'UE .....	28
7.4	Recherche d'une approche plus stratégique pour le MAC .....	29
7.5	Coopération et réseautage .....	31
7.6	Actions proposées pour renforcer les activités du MAC.....	31
7.7	Suivi des progrès .....	32
	Bibliographie.....	33
	<b>Annexe 1</b> - Termes de Référence pour l'examen des performances du MAC (2019 - 2022)..	34
	<b>Annexe 2</b> : liste des avis du MAC pour la période couverte par l'examen (2019-2022).....	36
	<b>Annexe 3</b> - Guide d'entretien .....	37
	<b>Annexe 4</b> : liste des entretiens menés pendant la période d'examen .....	40
	<b>Annexe 5</b> - Synthèse des entretiens + enquête en ligne .....	41
	<b>Annexe 6</b> : Questions communes et meilleures pratiques parmi les Conseils Consultatifs (Résultats de l'enquête en ligne) .....	54

## Résumé exécutif

Le Conseil consultatif du marché entrera dans sa 7<sup>e</sup> année de fonctionnement en septembre 2022. Depuis sa création en 2016, il a fait des progrès significatifs et est généralement considéré comme fournissant des conseils solides et argumentés à la Commission européenne.

**La composition du MAC** se caractérise par des intérêts multiples, représentant l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture ainsi que d'autres groupes d'intérêt. Dans le même temps, la composition n'est pas entièrement équilibrée, puisqu'elle se caractérise par une participation importante des organisations de pêcheurs et, dans une moindre mesure, des transformateurs. Malgré plusieurs tentatives du Secrétariat, les consommateurs ne sont pas représentés.

Au cours de la période d'examen, **les procédures internes ont été jugées très bien établies** et strictement suivies, permettant à tous les membres de participer et de contribuer pleinement au processus décisionnel interne. La contribution des présidents aux travaux du MAC a été largement reconnue par les membres, qui apportent une expérience pertinente et ont l'habitude de bien gérer leur temps. Le rôle du secrétaire exécutif est très apprécié par tous les membres et partenaires du MAC et ses qualités en termes de capacité de travail, de synthèse et de recherche de points d'équilibre sont largement louées.

**L'avis du MAC est considéré comme une toute première contribution au processus décisionnel** long et complexe de l'UE. Son influence sur la législation européenne finale est donc limitée, mais il fournit une base commune solide et un ton général sur la position des parties prenantes. Pourtant, nous considérons que les recommandations restent souvent assez générales et pas assez spécifiques. Même lorsqu'elles sont spécifiques, les recommandations ne reçoivent pas de réponse concrète de la part de la Commission européenne, qui fournit généralement des considérations en termes de procédures et de méthodes. Si le MAC contribue largement à l'objectif d'efficacité et de transparence du marché fixé par la politique commune de la pêche, il pourrait contribuer davantage aux autres objectifs qui relèvent de sa compétence : obtenir des avantages économiques, sociaux et en matière d'emploi, utiliser au mieux les captures non désirées, définir les conditions de la viabilité économique du secteur et tenir compte des intérêts des consommateurs.

**En ce qui concerne ses pratiques de coopération**, le MAC a développé des relations solides et fructueuses avec les services de la Commission européenne, les autres conseils consultatifs et l'Agence européenne de contrôle des pêches. Toutefois, des améliorations sont possibles en ce qui concerne la coopération avec les États membres, le CSTEP, le Parlement européen et, de manière générale, il convient de solliciter davantage la contribution des experts du marché des produits de la mer.

Le MAC a consacré **beaucoup de temps et d'efforts à traiter les diverses initiatives législatives de l'UE**, augmentant le nombre de questions qu'il traite ces dernières années. Il devrait probablement chercher à mieux cibler et hiérarchiser son travail dans les années à venir. Elle devrait également réfléchir à des sujets - en dehors du mouvement législatif de l'UE - où son adhésion apporterait une valeur ajoutée, comme l'élaboration de critères autour des piliers de la durabilité ou la création de partenariats avec d'autres secteurs alimentaires de l'UE.

Il existe un désir compréhensible de la part de ses membres d'utiliser le MAC pour leurs besoins spécifiques et de contribuer à la réflexion en termes d'orientation et de choix politiques, mais le MAC devrait donner la priorité à sa contribution à certaines questions concrètes affectant le marché, où il pourrait réellement apporter des connaissances, une expertise et une valeur ajoutée.

## Contexte et méthodologie

En 2016, le Conseil Consultatif pour les Marchés (le MAC) a été constitué en qualité d'organe consultatif auprès de la Commission européenne et des États membres de l'UE sur les questions relatives au marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture, tel que déterminé par l'article 44 de la Politique Commune de la Pêche. Le MAC est actuellement composé de représentants issus de 61 associations membres de 12 États membres, représentant l'ensemble de la chaîne de valeur des produits de la mer (producteurs primaires, transformateurs, commerçants, détaillants, syndicats), ainsi que d'autres groupes d'intérêts (ONG spécialisées dans l'environnement et le développement).

Dans le cadre des discussions en cours visant à améliorer le fonctionnement des Conseils Consultatifs, le Comité Exécutif du MAC a accepté de procéder à un examen externe des performances et du fonctionnement du MAC, afin d'identifier des exemples de bonnes pratiques et de points faibles, des recommandations en vue d'améliorer son fonctionnement, et d'évaluer sa contribution globale aux objectifs de la Politique Commune de la Pêche. Cet examen sera axé sur le fonctionnement interne, tel que la structure opérationnelle, la présidence et le secrétariat, ainsi que sur les relations avec les partenaires concernés, notamment la Commission, les États membres et les autres conseils consultatifs.

L'examen répondra aux questions soulevées dans les Termes de Référence du MAC relatifs à l'examen des performances (2019-2022), qui ont été adoptés par le Comité Exécutif en juillet 2021 (voir annexe 1).

L'examen s'appuie sur trois sources d'information principales :

1. Des entretiens qualitatifs semi-dirigés avec les membres actifs (la liste des personnes interrogées se trouve à l'annexe 4) et les partenaires;
2. Observation et participation aux réunions du MAC (septembre 2021) ;
3. Questionnaire en ligne adressé aux membres (annexes 5 et 6) ;
4. Analyse des avis du MAC (annexe 2).

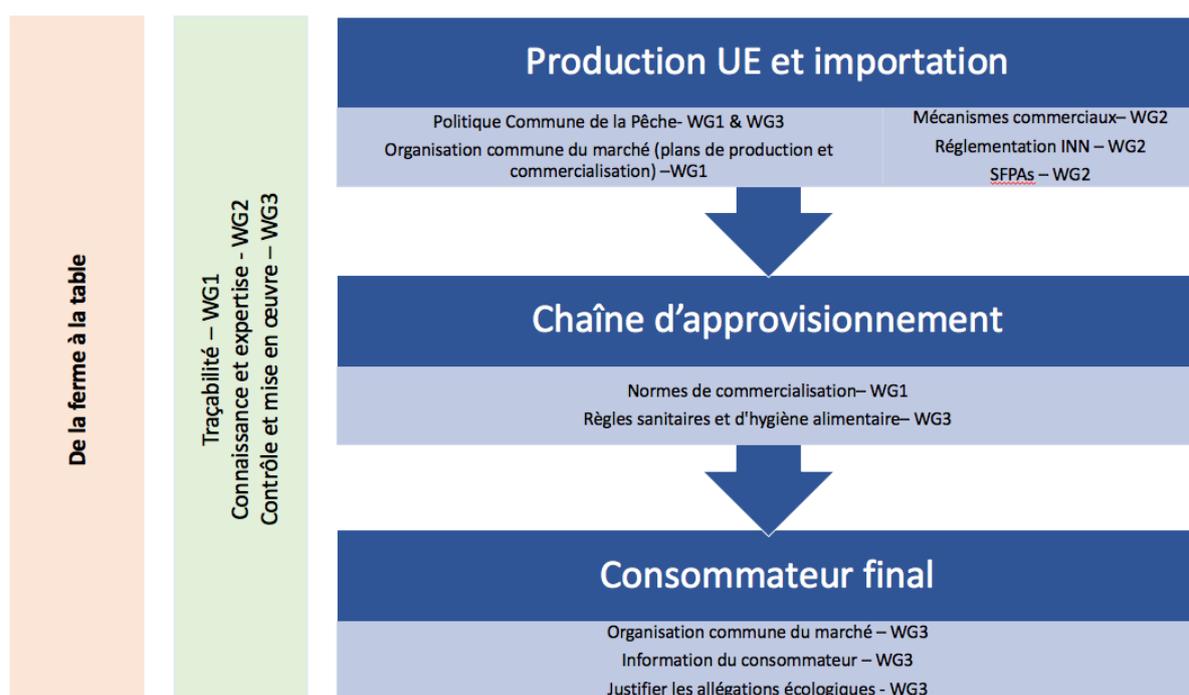
Des entretiens initiaux ont été menés avec les membres actifs du MAC afin d'obtenir une vue d'ensemble des questions internes et opérationnelles (sur la base des sources d'information énumérées précédemment, voir les points a) à e) des Termes de Référence en Annexe 1). Dans un deuxième temps, des entretiens supplémentaires ont été menés avec des représentants de la Commission européenne qui coordonnent ou participent aux travaux du MAC, des observateurs actifs, des représentants des États membres, des députés européens, des observateurs et d'autres Conseils Consultatifs, de manière à mieux prendre en compte les performances du MAC dans son cadre institutionnel.

## 1. Marché des produits de la mer de l'UE et cadre législatif

"En 2020, le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, c'est-à-dire les montants combinés des importations et des exportations avec les pays tiers, était le plus élevé au monde. Il s'élevait à 31,17 milliards d'euros et à 8,72 millions de tonnes. (...) La consommation apparente par habitant, estimée à 23,97 kg de poids vif de produits principalement issus de la pêche sauvage, était quasiment stable en 2019 par rapport à 2018" (EUMOFA, 2021).

Un certain nombre de mécanismes ont été mis en place par l'Union européenne afin de garantir la sécurité alimentaire et la traçabilité à partir de la production de l'UE et des importations de l'UE tout au long de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'à ce que finalement les informations soient données au consommateur final par le biais des informations obligatoires requises.

La figure 1 ci-dessous propose une vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, depuis la production et les importations jusqu'à la consommation, en incluant la réglementation européenne correspondante et en identifiant les groupes de travail correspondants du MAC (groupe de travail 1 : production européenne, groupe de travail 2 : marchés, groupe de travail 3 : contrôle européen et questions sanitaires, règles de consommation).



*Organigramme de la chaîne d'approvisionnement en produits de la mer avec la réglementation correspondante de l'Union européenne.*

Le MAC, en tant qu'organisation gérée par de multiples parties prenantes, émet des avis sur ces différents mécanismes en s'efforçant de parvenir à un consensus sur les opinions de ses membres. Créé par le règlement de base de la Politique Commune de la Pêche (Règ EU n°1380/2013), le MAC en tant qu'organe consultatif peut (en application de l'article 44) :

- *"soumettre à la Commission et à l'État membre concerné des recommandations et des suggestions sur des questions relatives à la gestion de la pêche et aux aspects socio-économiques et de conservation de la pêche et de l'aquaculture, et notamment des recommandations sur la manière de simplifier les règles relatives à la gestion de la pêche" ;*
- *informer la Commission et les États membres des problèmes liés à la gestion et aux aspects socio-économiques et de conservation de la pêche et, le cas échéant, de l'aquaculture dans leur zone géographique ou leur domaine de compétence et proposer des solutions pour remédier à ces problèmes ;*
- *contribuer, en étroite collaboration avec les scientifiques, à la collecte, à la fourniture et à l'analyse des données nécessaires à l'élaboration de mesures de conservation."*

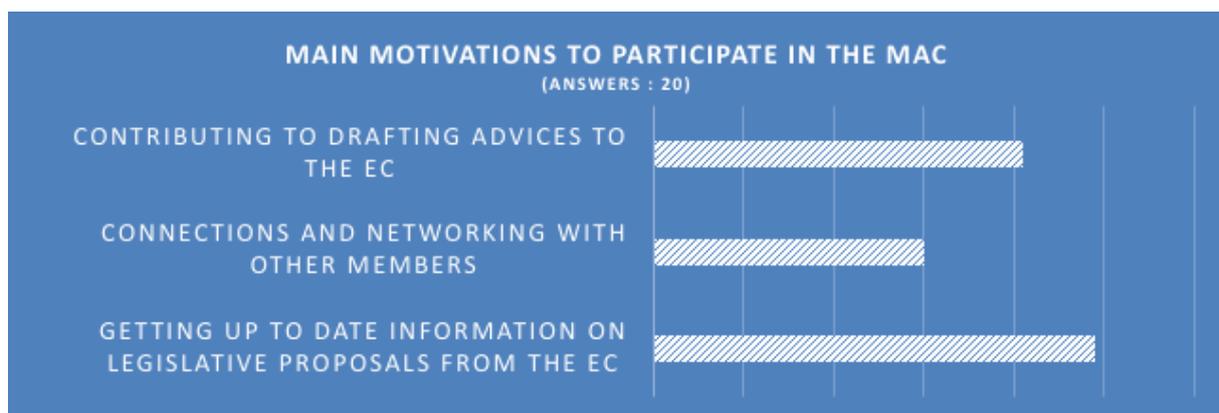
## 2. Fonctionnement interne du MAC (voir également l'annexe 5)

Dans l'ensemble, on observe une **dynamique positive** au sein du MAC, qui est reconnue par les membres. Bien que de nombreux doutes subsistent quant à l'impact réel du MAC dans le processus législatif global, les membres considèrent que le MAC est important et qu'il fait du bon travail. L'arrivée récente de nouveaux membres est probablement le signe de cette bonne dynamique.

### 2.1 Participation aux réunions du MAC

Les membres qui participent au MAC sont généralement satisfaits de cette participation. Bien que beaucoup d'entre eux y consacrent beaucoup de temps et de travail (entre 10 et 20 jours par an pour les membres actifs), ils estiment que leur engagement en vaut la peine et que leur participation est soutenue par leurs propres groupes d'intérêt.

Parmi les trois principales motivations évoquées (obtenir des informations actualisées au niveau de l'UE, développer des liens et des réseaux avec d'autres membres, contribuer à la rédaction d'avis destinés à la CE), toutes ont été jugées pertinentes, mais la première option est arrivée en tête du questionnaire en ligne.



Bien que les résultats concrets du travail du MAC semblent difficilement identifiables, certains ont mis en avant des résultats concrets, tels que des changements dans les plans de commercialisation des organisations de producteurs pendant la crise du COVID, ou l'utilisation d'un article spécifique du règlement FEAMP pour les éleveurs de mollusques.

*"Pour nous, le MAC offre un canal direct avec la Commission européenne et les organismes européens." (Membre du secteur au sein du MAC)*

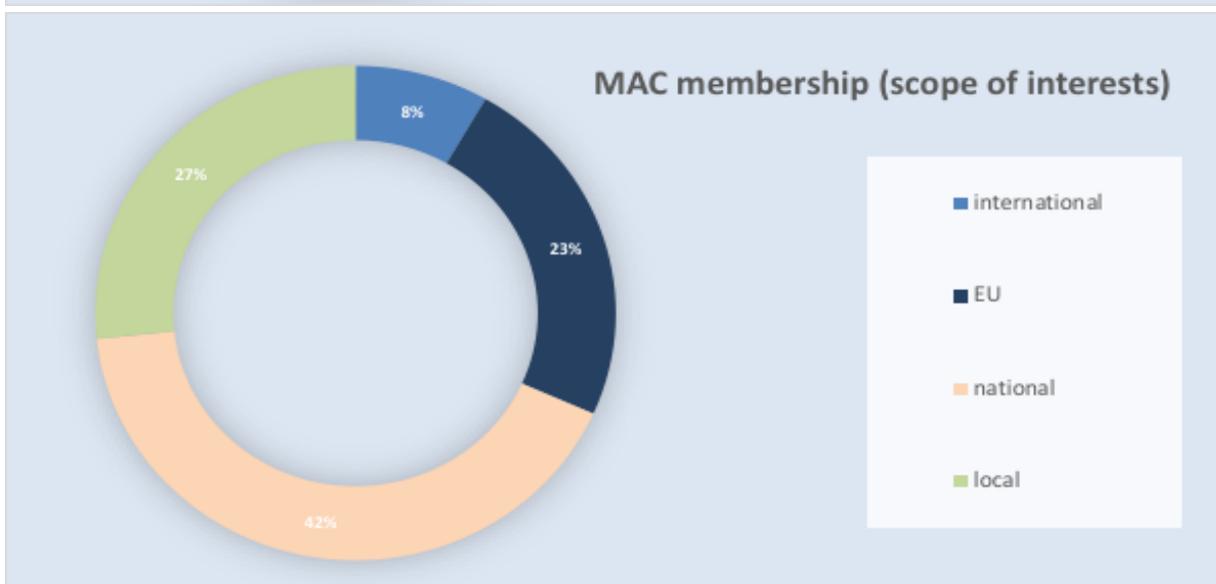
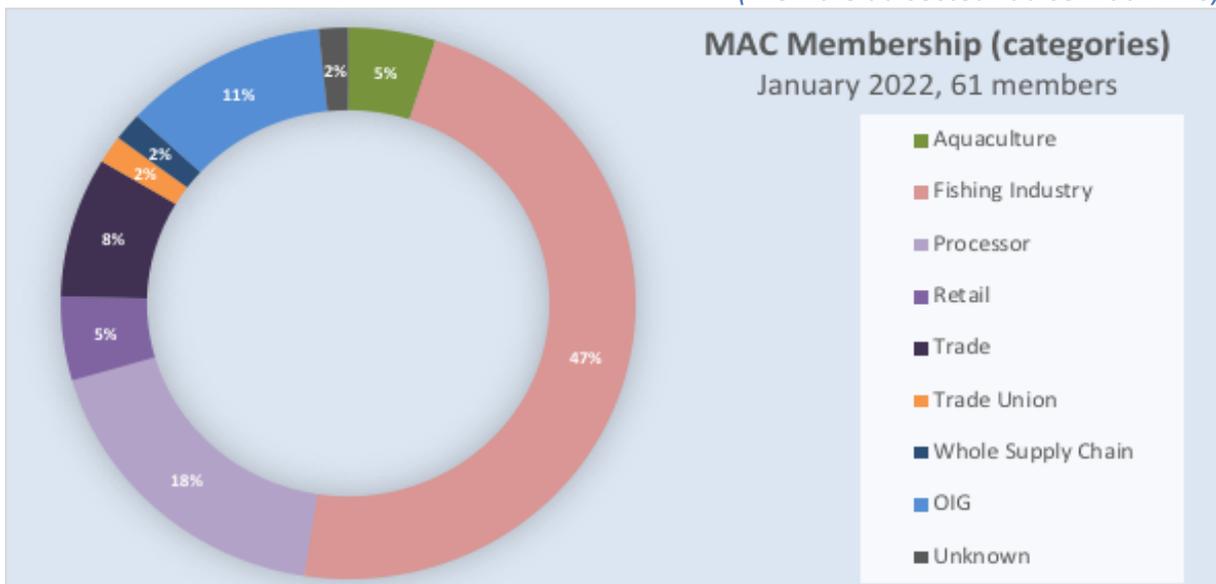
## 2.2 Représentation des intérêts

Dans l'ensemble, les participants sont **satisfaits de la bonne représentation** de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement au sein du MAC : des producteurs aux détaillants, en passant par les transformateurs et les négociants, tandis que les autres groupes d'intérêts sont également représentés par des ONG. Cependant, il existe une exception notable, à savoir l'absence d'une représentation formelle des consommateurs, malgré les efforts du Secrétariat pour trouver des organisations représentatives.

**Si l'on considère l'équilibre** dans la représentation des différents intérêts, on constate une fois encore une large satisfaction quant au fait que chacun a la possibilité de défendre ses intérêts. Il faut toutefois tenir compte du fait que certaines parties de la chaîne d'approvisionnement (en particulier les producteurs et les transformateurs) sont plus représentées en nombre que d'autres, et en particulier les détaillants qui ne sont représentés que par deux associations (une pour les grandes et moyennes surfaces en Europe, une pour les petites surfaces en Espagne). Les associations locales sont également prises en considération par rapport aux associations européennes.

*"Nous avons déjà fait le point sur notre opinion. Ils arrivent avec une seule opinion, en apportant des intérêts nationaux. Cela n'a aucune valeur ajoutée".*

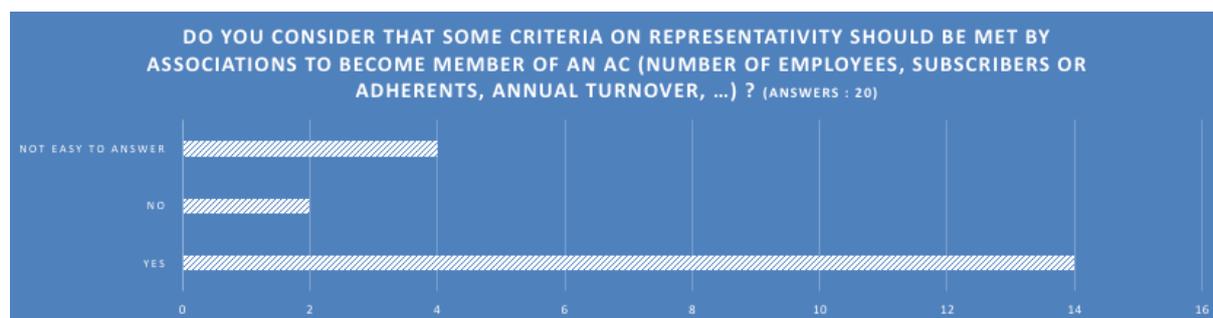
*(Membre du secteur au sein du MAC)*



La question de l'**équilibre géographique** n'a pas posé de problème à la majorité des membres, bien que certains affirment qu'il y a une surreprésentation des pays du sud. Les organisations faîtières de l'UE sont censées représenter les intérêts de l'UE au sens large, mais il faudrait contrôler leurs propres circonscriptions pour pouvoir évaluer correctement l'étendue de leur représentation. De plus, la **priorité semble toujours être accordée à l'Europe occidentale**, avec une participation et une attention plus limitées pour la partie orientale. **Les marchés de petite taille ne semblent pas non plus faire partie du champ d'action** du MAC.

La prédominance de la représentation des producteurs et des transformateurs se reflète dans divers travaux et avis du MAC, qui s'oppose fondamentalement à ces deux secteurs (règles du jeu équitables, normes de commercialisation, commerce, ...) sur la question des normes de l'UE et des normes s'appliquant aux produits importés, alors qu'ils représentent plus de la moitié du marché européen des produits de la mer. Elle apparaît en outre comme la **principale ligne d'opposition au sein des membres du MAC**.

Dans le questionnaire en ligne, une question spécifique a été posée au sujet de l'utilisation de **critères de représentativité**. Ce point est généralement considéré comme une bonne solution, bien qu'il conduise certainement à des questions supplémentaires sur les critères qui devraient être utilisés.



Il est toutefois important de rappeler qu'en vertu des règles de la Politique Commune de la Pêche, il appartient aux Etats membres de déterminer les membres des Conseils Consultatifs, et à notre connaissance, aucun critère spécifique n'est utilisé.

*"Il y a beaucoup plus de représentants du secteur au sein du MAC, et pas tellement d'ONG, même si le Secrétariat essaie constamment d'impliquer plus d'ONG."  
(membre du Groupe d'Autres Intérêts au sein du MAC)*

### 2.3 Déroulement des réunions

Dans l'ensemble, les membres estiment que le **programme de travail du MAC** reflète leurs propres priorités, et chacun est libre de proposer tout point qu'il juge intéressant. Une remarque a été faite à propos du fait que le programme de travail est probablement trop ambitieux, et il semble que le MAC essaie effectivement de fournir une contribution à l'ensemble de la législation européenne liée au marché des produits de la mer (qu'il s'agisse de la législation actuelle ou de vastes initiatives en cours comme la stratégie "De la ferme à la table") **sans que des priorités claires soient définies pour chaque point**.

En ce qui concerne la **préparation des réunions**, le travail effectué par le **Secrétariat** est unanimement salué. En effet, les réunions sont toujours préparées de façon optimale, avec une documentation adéquate et un **document d'orientation clair destiné à aider le Président**

pendant la réunion des Groupes de Travail. Comme on l'observe généralement dans d'autres CC, **la majorité des membres sont silencieux** (prise d'informations) tandis qu'une minorité est active et va droit au but. D'après les réunions des groupes de travail qui se sont tenues en septembre 2021, nous avons constaté que **seul un quart des membres environ prenait la parole en séance** (la proportion étant notamment plus faible dans le cas de l'Assemblée générale).

*"Le secrétariat fait un excellent travail, et il joue un rôle essentiel. Toutes les réunions sont soutenues par un contenu très bien préparé." (Membre du secteur au sein du MAC)*

Les **contributions** apportées au cours de la réunion sont généralement considérées comme de bonne qualité par les membres, les personnes connaissant généralement les dossiers en question. Nous avons observé que les interventions sont en effet généralement centrées sur la question traitée et tentent d'améliorer le contenu du dossier en cours de discussion. S'il y a des **opinions contradictoires, le Président demande généralement à ce qu'un texte alternatif** soit pris en compte, conformément aux Règles de Procédure internes du MAC (art 23) qui stipulent que "toute modification demandée doit donner lieu à un texte alternatif, le cas échéant". Il peut subsister un problème lorsque des membres défendent leur opinion sans apporter de preuves à l'appui de leur point de vue. Pour certaines **questions conflictuelles** (importations VS production européenne, critères de durabilité), les discussions semblent **se dérouler en boucle avec des opinions répétées**.

Bien que les réunions se déroulent dans un **cadre de travail agréable et professionnel**, les **membres n'ont pas l'impression de faire partie intégrante du MAC**. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation :

- La composition du MAC se caractérise par de nombreux intérêts et par diverses lignes d'opposition possibles (transformateurs/négociants contre producteurs, pêcheurs/aquaculture, secteur/ONG, ...).
- La situation actuelle liée au Covid ne facilite pas les choses, les réunions étant virtuelles depuis 2020, ce qui limite les interactions et les discussions en face à face.
- L'engagement et le rôle considérable et reconnu du Secrétaire exécutif dans le travail du MAC peut également décharger les membres de leurs propres responsabilités.

Il convient toutefois de distinguer les membres de **l'équipe de gestion** composée des Présidents et chargée d'assurer la cohérence et la coordination des activités.

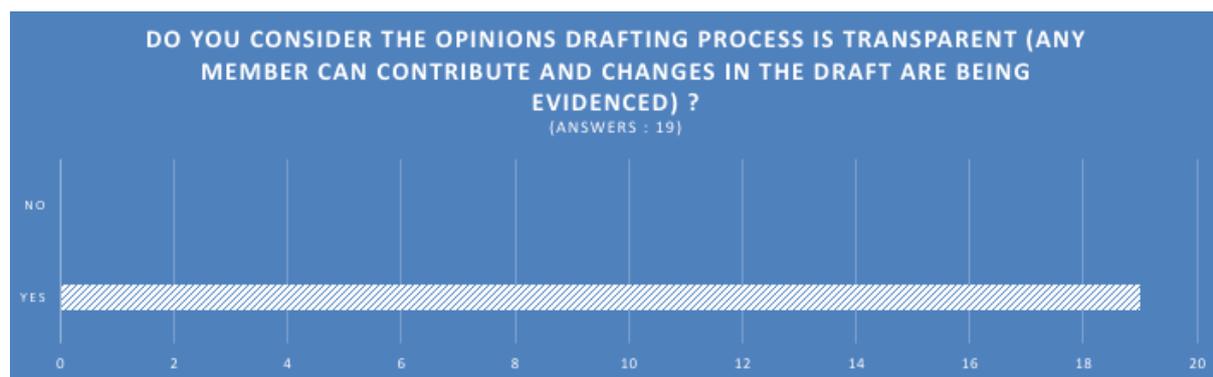
Les différentes opinions sont débattues au sein des Groupes de Travail, le Comité Exécutif adoptant des recommandations et veillant à la coopération du MAC. Des discussions plus poussées ont également lieu grâce à la mise en place de Groupes de Discussion, dont la composition plus restreinte facilite les discussions plus techniques sans que les membres aient à prendre position. Par exemple, les **questions litigieuses relatives aux mécanismes commerciaux sont abordées par un Groupe de Discussion** afin de tenter de faire le bilan de la situation, en détaillant la réglementation et les différents outils juridiques.

*"La discussion autour de la concurrence entre la production et les importations est notre problème numéro 1. Nous avons fait des progrès mais nous n'avons pas de recommandations concrètes. Nous avons créé un Groupe de Discussion sur le commerce qui se penche sur tous les accords. C'est un bon moyen de parvenir à un consensus. Nous avons décidé de procéder petit à petit." (Membre du secteur au sein du MAC)*

En ce qui concerne les observateurs aux réunions, il est **généralement entendu que la DG MARE participe régulièrement aux réunions**, et le MAC a récemment réussi à obtenir la participation d'autres DG comme TRADE et SANTE en particulier. L'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECP) participe également au Groupe de Travail 2 du MAC. Les États membres participent de manière très limitée (à l'exception de l'Espagne qui assiste généralement à toutes les réunions), ce que de nombreux membres regrettent. En ce qui concerne les scientifiques, les membres se réfèrent principalement à la présentation des rapports du CSTEP.

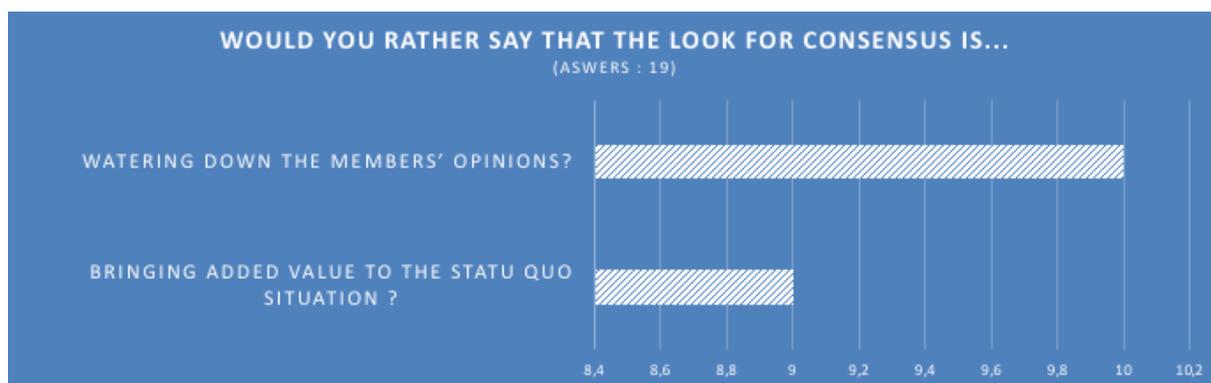
## 2.4 Processus de rédaction d'avis

Tous les membres interrogés estiment que le processus est **totalelement ouvert**. La **procédure de travail est très bien structurée** par les Règles de Procédure. Selon les Règles de Procédure, outre les demandes d'avis auprès des institutions de l'UE, les membres ont la possibilité de proposer des points à examiner au sein du Groupe de Travail concerné. Les propositions sont examinées lors de réunions ou par procédure écrite. Dans la pratique, afin de recueillir des contributions, le processus commence généralement par un questionnaire envoyé à tous les membres pour arriver à un premier projet proposé par le Secrétariat, soumis soit à un Groupe de Discussion, soit à un Groupe de Travail, puis transmis au Comité Exécutif pour adoption. D'après le questionnaire en ligne, **toutes les personnes interrogées indiquent qu'elles jugent ce processus transparent**.



La **participation des membres au processus varie dans une certaine mesure d'un avis à l'autre**, certains avis bénéficiant d'un grand nombre de contributions (comme l'avis sur l'incorporation des aspects de durabilité dans le cadre des normes de commercialisation), tandis que d'autres sont fondés sur la contribution d'un seul membre (comme l'avis sur les activités de pêche INN du secteur du chalutage industriel du Ghana). La synthèse est généralement effectuée par le Secrétaire Exécutif sous la supervision du Président du Groupe de Travail en question. Là encore, le **rôle du Secrétaire Exécutif est déterminant pour trouver le ton et le bon équilibre**.

En ce qui concerne la **recherche du consensus**, il est évident que les membres du MAC accordent une grande valeur au consensus et à l'importance d'y parvenir. Il est d'autant plus important **étant donné que de nombreux membres estiment que c'est de cette manière que la CE tiendra compte des avis du MAC**. Il s'agit également d'une méthode utilisée pour encourager les membres à **prendre en compte les intérêts des autres et à évoluer au-delà de leurs propres perspectives, quelque peu limitatives**. Cependant, d'après les réponses au questionnaire en ligne et les entretiens en face à face, il apparaît que cette ambition atténue souvent les opinions des membres.



*"Cela tournera toujours autour d'une formulation verbale. Nous allons tourner les formulations d'une autre manière, mais cela ne touche pas nos intérêts fondamentaux. De l'autre côté, ils font la même chose." (Membre du secteur au sein du MAC)*

## 2.5 Évaluation des performances des présidents et du secrétaire exécutif

D'après la participation aux réunions du MAC au cours de la période examinée (septembre 2021 - mars 2022) et les questions posées dans le questionnaire en ligne (annexe 5), les performances des présidents du CCM et du secrétaire exécutif du CCM sont très positives.

Les performances ont été évaluées selon les critères suivants :

Éthique - Agit indépendamment de tout groupe de parties prenantes.

Profil professionnel : profite au MAC grâce à ses contacts personnels et professionnels.

Compétence :

- Apporte une expérience pertinente
- Assure que le groupe traite les bonnes questions

Diligence - est bien préparé pour présider les réunions

Présidence des réunions :

- Gère bien son temps pour présider des réunions
- S'en tient à l'ordre du jour
- Trouve un terme rapide aux questions mineures
- Encourage une discussion plus large et plus approfondie sur les questions importantes
- Fait appel aux contributions de tous les membres
- Encourage la collégialité
- Est capable de résumer les résultats de la discussion
- Assure la clarté de la prise de décision

Dans le questionnaire en ligne rempli par 21 répondants, sur une échelle de 1 à 5 étoiles, les présidents ont une note moyenne d'environ 4,5/5 (sans divergence majeure entre les critères), tandis que le secrétaire exécutif a reçu une note moyenne de 4,8.

### 3. AVIS DU MAC

#### 3.1 Nombre et qualité des avis

Au cours de la période de trois ans sur laquelle porte le présent examen (2019-2022), le MAC a rendu 47 avis à la Commission européenne (21 avis pour l'année 4 2019-2020 et l'année 5 2020-2021, voir l'annexe 2).

En général, les avis du MAC sont clairs, bien rédigés et tentent d'adopter une approche holistique face à une situation. Les avis **s'appuient principalement sur les opinions d'experts des membres**, bien que des références scientifiques et juridiques soient régulièrement citées.

*"Les membres s'efforcent de fonder leurs avis sur une base scientifique raisonnable".  
(Membre du Groupe d'Autres Intérêts au sein du MAC)*

Sur la période de l'étude (septembre 2021 à mars 2022), nous avons également remarqué que la rédaction des avis repose sur un nombre important de contributions reçues en



réponse au questionnaire diffusé par le Secrétaire exécutif (environ 10 contributions en moyenne). Par le passé, la Commission européenne a demandé au MAC de produire des avis plus courts, car ils étaient jugés trop longs.

Les **membres du MAC se sont déclarés généralement satisfaits** de la qualité des avis soumis à la Commission européenne, avec de nettes améliorations récentes. Pourtant, d'après le questionnaire en ligne, une grande majorité d'entre eux considèrent qu'il est possible d'en faire davantage.

Malgré une structure globalement très solide, certaines **recommandations du MAC restent vagues et non spécifiques**. En effet, nous avons remarqué que de nombreuses recommandations sont assez vastes et trop générales. Voir par exemple les citations suivantes :

*"e) Reconnaître l'importance des trois piliers de durabilité et sensibiliser davantage les consommateurs sur les exigences légales applicables en matière de durabilité environnementale et socio-économique pour les produits mis sur le marché de l'UE, sur les exigences relatives aux revendications volontaires de durabilité et aux programmes de certification, ainsi que dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche ;"<sup>1</sup>*

<sup>1</sup> Revendications volontaires de durabilité sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, y compris les écolabels et les programmes de certification. Juin 2021 [LIEN](#)

"d) Évaluer comment promouvoir les chaînes de valeur de la pêche durable au niveau des consommateurs dans l'UE et dans les pays partenaires, et également évaluer les contraintes et les conditions sanitaires."<sup>2</sup>

Ces recommandations ne font pas référence à une action spécifique, elles ne peuvent pas non plus être mesurées, aucun objectif ne peut être défini. Au contraire, d'après la liste des avis que nous avons passés en revue, les recommandations spécifiques font généralement l'objet d'une réponse de la Commission européenne, même si cette dernière n'est pas toujours suffisamment claire quant à leur prise en compte ou non.

### 3.2 Alignement sur le programme de travail adopté

Nous constatons qu'un nombre important d'avis n'ont pas été inclus dans le programme de travail adopté pour l'année 4 et l'année 5 (voir annexe 2), même si on peut affirmer que ces avis relèvent des responsabilités attribuées au groupe de travail.

Nous remarquons également que le nombre de priorités identifiées augmente : alors que 12 priorités étaient listées dans le programme de travail 4, il y en a respectivement 14 et 16 pour les programmes de travail 5 et 6.

### 3.3 Suivi et impact des avis

**L'impact que les avis du MAC ont** sur le processus décisionnel reste la "question à un million de dollars", car aucun élément concluant ne peut être apporté<sup>3</sup>. Les membres du MAC pensent généralement qu'ils ont peu d'impact sur le projet de règlement proposé par la Commission européenne. Toutefois, **certaines questions spécifiques sont citées** pour lesquelles le MAC a réellement joué un rôle déterminant, comme durant la période du COVID (avec une possibilité d'intervention accrue pour les organisations de producteurs, l'art. 55 du FEAMP) ou comme pour le Code de conduite de l'UE pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables.

Nous notons également les avis donnés concernant l'outil EUMOFA au cours de l'année 4<sup>4</sup>, où le MAC a émis des recommandations claires et spécifiques en vue d'adapter l'observatoire et où la Commission européenne y a répondu point par point en justifiant son acceptation ou son rejet de la recommandation.

D'après les entretiens menés avec les membres du MAC, la plupart d'entre eux estiment que le MAC exerce une influence, même s'ils reconnaissent qu'il est impossible d'en mesurer l'ampleur. La note attribuée aux avis du MAC par ses membres est bonne mais laisse encore une marge d'amélioration. La majorité des personnes ayant répondu au questionnaire en ligne **ont estimé que le MAC contribue à la prise de décision au sein de l'UE.**

*"Cela reste toujours très difficile à évaluer correctement. Nous parlons de processus politiques, qui prennent du temps. Il suffit de voir les avis sur les contrôles des*

---

<sup>2</sup> Feuille de route sur l'évaluation des accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) [LIEN](#)

<sup>3</sup> L'évaluation externe sur la régionalisation de la PCP (EASME/EMAMP/2018/011) n'est pas non plus en mesure d'évaluer les impacts des avis du CC sur le processus décisionnel (com. pers.).

<sup>4</sup> Avis du MAC, 2019. Observatoire européen des marchés de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) [LIEN](#)

*importations ou les pavillons de complaisance. Ils n'alimentent pas un processus législatif européen. Mais nous pensons vraiment que cela a un impact, nous avons vraiment le sentiment que cela a un impact".*  
(membre du Groupe d'Autres Intérêts au sein du MAC)

### 3.4 Cadre actuel de la Politique Commune de la Pêche

L'**absence de caractère juridiquement contraignant des avis du CC** est soulignée. Il s'agit là d'un frein bien connu au développement et à la confiance des parties prenantes quant à l'importance de leur participation au processus décisionnel de l'UE.

Certains membres soulignent toutefois que **les avis du MAC sont également un point de départ pour les parties prenantes, qui feront ensuite leur propre lobbying** et utiliseront les avis du MAC dans la mesure où ils servent leurs intérêts. En effet, il est clair que l'avis du MAC n'intervient pas à un moment crucial du processus décisionnel et qu'il existe d'autres étapes dans le processus de négociation. Pour certains, cette influence se fait davantage sentir en dehors du CC.

### 3.5 Suivi des recommandations contenues dans les avis

En ce qui concerne les réponses aux avis reçus de la Commission européenne, la majorité des membres estiment que ces réponses de la CE sont relativement formelles mais qu'elles ne sont pas assez précises ou spécifiques. Un certain suivi serait apprécié, soit par le biais du MAC qui réagirait à la réponse, soit en invitant la CE à commenter et à argumenter sur sa réponse. Pour certains membres, les réponses varient en fonction de si la CE a déjà une idée ou une vision claire de l'orientation souhaitée ou si une orientation politique forte a déjà été donnée. Dans d'autres cas, ils pensent que la marge de manœuvre est plus importante.

*"C'est difficile à déterminer. Ce n'est jamais clair. Il serait utile pour tous les CC d'avoir un retour plus précis de la part de la CE, qui indiquerait par exemple : "tel ou tel avis a été utilisé, mais il n'est pas clair : "tel ou tel avis a été utilisé mais tel point n'a pas été utilisé pour telle ou telle raison"."* (Membre du secteur au sein du MAC)

### 3.6 Contribution à la Politique Commune de la Pêche

En tant qu'organe consultatif de la Commission européenne, le MAC contribue aux objectifs fixés par le règlement de base (Règ UE n°1380/2013, article 2), et notamment en ce qui concerne le marché :

"1 La PCP garantit que les activités de pêche et d'aquaculture soient durables à long terme sur le plan environnemental et soient gérées en cohérence avec les objectifs visant à **obtenir des retombées positives sur le plan économique, social et en matière d'emploi, et à contribuer à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire.** (..)

5 La PCP vise en particulier à : (..)

(b) au besoin, **utiliser au mieux les captures indésirées, sans pour autant créer un marché** pour ces captures dont la taille est inférieure à la taille minimale de référence de conservation;

(c) créer les **conditions pour que le secteur de la pêche et de la transformation** et les activités à terre liées à la pêche **soient économiquement viables et compétitifs** ; (...)

(g) **contribuer à faire en sorte que le marché intérieur** des produits de la pêche et de l'aquaculture **soit efficace et transparent** et contribuer à assurer des conditions de

concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture commercialisés dans l'Union ;

(h) tenir compte des **intérêts à la fois des consommateurs et des producteurs** ;"

**"Obtenir des retombées positives sur le plan économique, social et en matière d'emploi, et contribuer à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire"** : les considérations d'ordre économique sont présentes dans les avis du MAC et l'approvisionnement est un enjeu essentiel pour les transformateurs et les négociants qui sont membres du MAC (accès aux matières premières). En revanche, la question des retombées sociales et en matière d'emploi ne fait pas réellement partie des activités du MAC. Bien que nous remarquions des échanges répétés autour des trois piliers de la durabilité lors des réunions du MAC, ces critères n'ont pas été opérationnalisés.

**"Utiliser au mieux les captures indésirées"** : le MAC émet chaque année un avis dans lequel il sollicite la Commission européenne et les États membres concernant les "issues pour les captures dont la taille est inférieure à la taille minimale de conservation des espèces", sans toutefois y contribuer spécifiquement en donnant des chiffres, des tendances ou des témoignages du terrain.

**"Conditions pour que le secteur de la pêche et de la transformation soit économiquement viable et compétitif"** : bien que le MAC ait développé une relation de travail régulière avec le CSTEP, en demandant une présentation annuelle de son rapport économique annuel, il ne met pas spécifiquement l'accent sur les conditions dont les opérateurs ont besoin pour rendre leur activité viable et compétitive.

**"Contribuer à faire en sorte que le marché intérieur soit efficace et transparent"** : le MAC est particulièrement engagé en faveur de l'évolution du cadre des normes de commercialisation et de la mise en place de règles du jeu équitables, tandis que divers avis traitent de l'information aux consommateurs (nutri-score, justification des revendications écologiques, étiquetage, ...), contribuant ainsi à l'objectif de transparence. Et aussi :

**"Tenir compte des intérêts à la fois des consommateurs et des producteurs"** : alors que les producteurs représentent 52% des membres du MAC (voir 2.2), les consommateurs ne sont pas représentés au sein du MAC et ce, bien que le secrétaire du MAC ait tenté à plusieurs reprises d'obtenir une certaine représentation.

Obtenir des retombées positives sur le plan économique, social et en matière d'emploi, et contribuer à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire	Utiliser au mieux les captures indésirées	Conditions pour que le secteur de la pêche et de la transformation soit économiquement viable et compétitif	Contribuer à faire en sorte que le marché intérieur soit efficace et transparent	intérêts à la fois des consommateurs et des producteurs

*Contribution du MAC aux objectifs de la Politique Commune de la Pêche dans le cadre de ses attributions (jaune : nous avons remarqué une contribution spécifique du MAC, mais il y a une certaine marge d'amélioration / vert : il y a une contribution importante du MAC en accord avec ces objectifs).*

## 4. PRATIQUES DE COOPÉRATION DU MAC

### 4.1 Coopération avec les services de la Commission européenne

Nous avons remarqué que les liens avec les services de la Commission européenne sont très étroits et que le secrétaire exécutif parvient à convier la bonne personne en charge du dossier examiné par les membres du MAC (avec notamment la participation de la DG SANTE et de la DG TRADE lors de récentes réunions). Les réponses de la Commission européenne aux avis du MAC sont en général complètes et prennent en compte les différentes recommandations, parfois même point par point.

Les entretiens avec les fonctionnaires de la CE (voir la liste des personnes interrogées à l'annexe 4) témoignent des progrès récents dans le travail fourni par le MAC. La capacité du MAC à réagir relativement rapidement a été reconnue, en citant notamment les avis sur le Brexit et l'impact sur le marché, mais aussi la collaboration informelle avec le MAC pendant la pandémie de COVID-19, alors que l'on tentait de modifier le règlement FEAMP pour faire face à cette situation.

Répondant au doute exprimé de manière récurrente par le CC quant au poids relatif des avis du CC par rapport aux organisations individuelles, les personnes interrogées confirment qu'elles accordent une attention croissante aux avis du MAC. Le consensus est perçu comme ayant une valeur plus importante, mais beaucoup soulignent également qu'ils recherchent avant tout des opinions et, le cas échéant, une compréhension claire des éventuelles différences.

Cependant, certaines critiques ont été formulées sur le fait que le MAC tente de couvrir trop de questions alors qu'il devrait se concentrer sur des sujets spécifiques relevant de ses attributions. En outre, il semble parfois que les membres essaient d'utiliser le MAC comme une plateforme de lobbying, en sollicitant de la part de la Commission européenne une action spécifique, alors que le MAC devrait plutôt transmettre des informations en provenance du terrain sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, en donnant des précisions sur les opérations (quel poisson ? comment est-il traité ? où est-il vendu ?...) ou en proposant des solutions.

*"Parfois, les avis constituent plutôt une demande. D'une certaine manière, il y a une mauvaise tournure dans la façon dont ils présentent leurs avis. (...) le fait de vérifier la réalité est la raison d'être du MAC". (fonctionnaire de la CE)*

### 4.2 Coopération avec le CSTEP

La coopération avec le CSTEP est officialisée par la présentation au MAC du rapport économique annuel relatif à la flotte, ainsi que des rapports biannuels relatifs à l'aquaculture et au secteur de la transformation. En outre, le Secrétaire Exécutif et le Président du Groupe de Travail 1 participent habituellement aux réunions du groupe d'experts du CSTEP en tant qu'observateurs. En termes de contribution, cependant, après un premier avis<sup>5</sup> soulignant certains besoins en termes d'acquisition de données, le MAC n'a pas donné suite à sa

---

<sup>5</sup> Avis du MAC du 23 septembre 2020. Collecte de données par le Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) [LIEN](#)

proposition de fournir "des suggestions d'analyses spécifiques, y compris sur les espèces, les segments de flotte et les zones, à l'attention du CSTEP, ainsi que des données plus détaillées concernant l'aquaculture"<sup>6</sup>.

#### 4.3 Coopération avec les États membres

Bien que les avis du MAC soient envoyés aux États membres qui cofinancent le MAC, ils ne reçoivent jamais de réponse. Il convient toutefois de noter qu'aucune recommandation spécifique n'est adressée aux États membres.

Les États membres ne participent que rarement aux réunions du MAC, à l'exception notable de l'Espagne qui participe à toutes les réunions du MAC en tant qu'observateur. Trois fonctionnaires des États membres ont été interrogés dans le cadre de cette étude (voir annexe 4).

La qualité de la contribution du MAC a été reconnue, bien qu'il ait été mentionné que le MAC pourrait utiliser davantage l'expertise et les connaissances dont il dispose au lieu d'agir comme un organe politique.

*"Ils n'utilisent pas l'expertise et les connaissances dont ils disposent. (...) Les CC représentent un mélange de lobbying et d'avis techniques. S'ils se concentraient sur les aspects techniques, ils seraient bien plus utiles." (Fonctionnaire d'un État membre)*

Le MAC pourrait même accorder une plus grande contribution aux États membres sur des questions politiques complexes comme le Brexit et l'obligation de débarquement. Il a également été mentionné que le travail du MAC est pris en compte par le Conseil de l'Union européenne. D'un autre côté, il a également été souligné que le Conseil de l'Union européenne est un organe plutôt fermé, alors que le Parlement européen pourrait le faire participer encore davantage aux activités du MAC.

#### 4.4 Coopération avec les membres du Parlement européen

Conformément au règlement de la PCP, les CC fournissent des recommandations à la Commission européenne et aux États membres. Il n'y a donc pas de coopération formelle entre le MAC et le Parlement européen. Néanmoins, les avis sont envoyés, à titre d'information, au Secrétariat de la Commission de la Pêche du Parlement européen et sont transmis aux députés européens. En 2019, le MAC et le CCA, avec la participation des autres CC et de la Commission européenne, ont organisé un événement au Parlement européen pour informer les députés nouvellement élus du rôle des CC dans le cadre de la PCP.

Dans le cas de propositions réglementaires liées au travail du MAC, telles que la révision du Règlement de Contrôle de la Pêche et le nouveau FEAMPA, des échanges formels ont eu lieu entre le MAC et les députés rapporteurs. Ces contributions ont été très appréciées par les députés rapporteurs et un dialogue a été maintenu sur ces dossiers entre le Secrétaire exécutif et les assistants des députés désignés. Les ateliers organisés par le MAC, par exemple sur le thème des plastiques et des revendications volontaires en matière de durabilité, ont fait appel à des députés européens en tant qu'orateurs principaux.

---

<sup>6</sup> Ibid.

Il convient de noter que les avis des parties prenantes sont fondamentaux pour le travail du Parlement européen, car le débat politique repose sur ces avis, même si ses membres ne peuvent être liés par un avis spécifique.

*"Lorsque de nouveaux assistants arrivent, le premier conseil que je donne est d'être en permanence informé des opinions émises par les CC." (assistant d'un député européen)*

#### 4.5 Coopération avec d'autres conseils consultatifs de l'UE

Le MAC a commencé à établir de solides relations de travail avec d'autres CC, principalement par le biais des échanges entre leurs secrétaires. D'après le questionnaire en ligne distribué à tous les secrétaires des CC (voir les résultats de l'enquête en ligne à l'annexe 6), les secrétaires du CC pour l'Aquaculture, du CC pour la mer du Nord, du CC pour les Eaux Occidentales Septentrionales, du CC pour la Pêche Lointaine et du CC pour les Régions Ultrapériphériques ont répondu qu'ils souhaitaient travailler avec le MAC. Pourtant, seuls le CC pour l'Aquaculture et le CC pour la Pêche Lointaine considèrent le marché comme une préoccupation régulière pour leurs membres. Des entretiens ont eu lieu avec les secrétaires de ces deux CC.

**Avec le CC pour la Pêche Lointaine en particulier**, il y a eu quelques désaccords, étant donné que le CC pour la Pêche Lointaine avait couvert certaines questions relatives au marché dans ses avis<sup>7</sup>. De même, le MAC traite de sujets que le CC pour la Pêche Lointaine a l'habitude de couvrir, comme la réglementation INN, ou les APPD. Les deux secrétaires participent en tant qu'observateurs aux réunions de l'autre CC, ce qui a permis d'établir une relation plus fluide qui a récemment débouché sur un avis conjoint concernant les pavillons de complaisance dans le secteur de la pêche<sup>8</sup>.

**Avec le CCA notamment**, les échanges sont également réguliers et ont été officialisés essentiellement au travers de deux avis conjoints<sup>9</sup>. Le secrétaire exécutif du CCA a été nommé par son Comité Exécutif pour suivre également les réunions du MAC.

Il est également intéressant de noter à ce stade que ces deux CC répondent à certaines consultations de la Commission européenne ou contribuent à certaines initiatives législatives, mais ils fournissent également des avis de leur propre initiative, en marge du programme de travail de la Commission européenne.

#### 4.6 Coopération avec l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches

Comme tous les autres CC, le MAC est représenté au sein du Conseil consultatif de l'AIECP, notamment afin de fournir des informations actualisées sur ses activités et d'être informé de la mise en œuvre des travaux de l'AIECP. L'AIECP organise la "coordination opérationnelle des activités de contrôle et d'inspection des pêches par les États membres". Les principales activités conjointes concernent les contrôles en mer et au débarquement, les États membres

---

<sup>7</sup> Avis du CC pour la Pêche Lointaine, juillet 2020. Contingents tarifaires autonomes de l'UE pour certains produits. Longes de thon pour la période 2021-2023. [LIEN](#)

<sup>8</sup> Avis conjoint MAC-CC pour la Pêche Lointaine. Octobre 2020. Favoriser le leadership de l'Union européenne dans la réduction de l'impact néfaste des pavillons de complaisance dans le secteur de la pêche. [LIEN](#)

<sup>9</sup> Avis du MAC. Avril 2021. Recommandation du Conseil Consultatif pour l'Aquaculture sur l'étiquetage du caviar. [LIEN](#)

AVIS du MAC. Mai 2021. Analyse des dioxines et des biphényles polychlorés (BPC) de type dioxine dans l'huile de poisson. [LIEN](#)

étant compétents pour le contrôle de la commercialisation qui a lieu sur leur territoire. (...) L'AECP contribue à la préparation et à la participation aux missions d'évaluation dans les pays tiers au titre du règlement 1005/2008. En ce qui concerne les États membres, l'AECP organise des sessions de renforcement des capacités pour les autorités des États membres" (P. Galache, com.pers).

Le représentant de l'AECP a déclaré qu'il considérait le travail du MAC comme étant très précieux. Par ailleurs, l'AECP participe en tant qu'observateur au groupe de travail 2 du MAC, en mettant l'accent sur les questions liées au contrôle de la pêche et aux règlements INN.

#### 4.7 Coopération avec des experts, avec d'autres secteurs alimentaires et en dehors de l'UE

En dehors des organes de l'UE, le MAC n'a pas développé de relation de travail spécifique avec des experts du marché, bien que ceux-ci puissent certainement apporter une expertise concrète sur le terrain afin d'appuyer ses recommandations.

En tant que secteur alimentaire, le marché des produits de la mer est également en concurrence avec d'autres secteurs alimentaires et il serait probablement intéressant d'obtenir des benchmarks. Nous pourrions notamment nous référer à la phrase suivante tirée de l'avis du MAC sur le CSTEP<sup>10</sup>: *"Dans le contexte de la stratégie "De la ferme à la table", le MAC estime qu'il serait pertinent d'évaluer dans quelle mesure le secteur des produits de la mer est en concurrence avec d'autres secteurs alimentaires en termes de recherche, d'innovation et de développement de produits, tout en tenant compte des différentes échelles des secteurs"*. Par exemple, le MAC pourrait s'allier à d'autres secteurs de production pour ce qui est des questions telles que l'empreinte carbone, les revendications écologiques ou le système alimentaire, qui concernent également d'autres secteurs.

Des fonctionnaires de la FAO ont participé aux réunions en tant qu'observateurs. Des présentations de la FAO portant sur des sujets pertinents, tels que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, la responsabilité sociale dans les chaînes de valeur du poisson, les revendications volontaires en matière de durabilité, ont eu lieu lors de ces réunions et dans le cadre d'ateliers. Il y a également eu des échanges de points de vue avec MARE concernant les activités de la FAO, en particulier celles du Comité des pêches de la FAO.

Enfin, la FAO travaille sur des questions techniques telles que la traçabilité, la certification, la réglementation des importations, etc. et, compte tenu de la forte mondialisation du marché, il serait utile que le MAC s'implique également dans ces processus dans une certaine mesure. D'ailleurs, certains membres du MAC participent déjà au sous-comité de la FAO sur le commerce du poisson.

---

<sup>10</sup> Avis du MAC du 23 septembre 2020. Collecte de données par le Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) [LIEN](#)

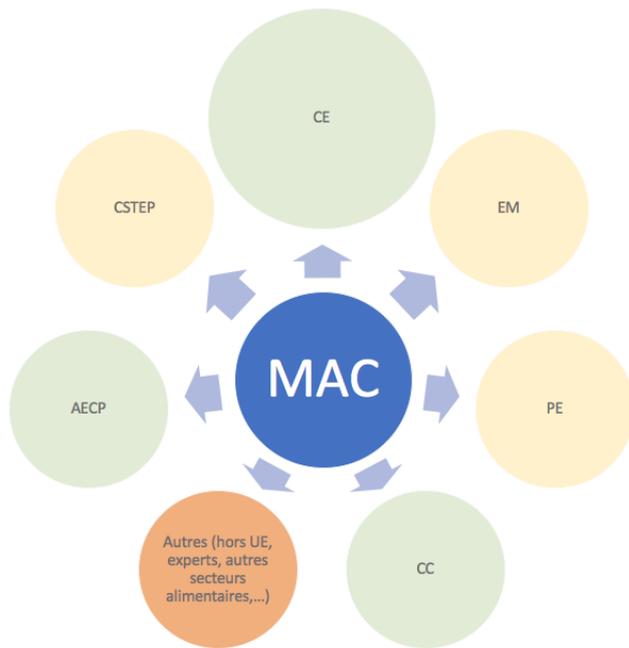


Figure x. Pratiques de coopération du MAC avec ses principaux "partenaires". CE : Commission européenne / EM : États membres / PE : Parlement européen / CC : Conseils Consultatifs / AECF : Agence Européenne de Contrôle des Pêches / CSTEP : Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche)

*Vert : relation établie et solide*

*Jaune : relation existante qui peut encore être améliorée*

*Rouge : relation inexistante*

## 5. QUESTIONS DE TRANSPARENCE

### 5.1 Procédures de travail internes du MAC

Les procédures<sup>11</sup> de travail internes du MAC sont bien définies et respectées. Toute organisation membre intéressée peut donc contribuer et suivre les activités du MAC.

Tous les procès-verbaux des réunions des CC, les avis et les réponses de la Commission européenne sont facilement accessibles sur le site Internet du MAC (<https://marketac.eu/>). Les procès-verbaux détaillés des réunions permettent également d'obtenir une certaine transparence sur ce qui a été dit et par quelle organisation au cours des réunions.

### 5.2 Avis du MAC

Dans un souci de transparence, il serait également pertinent d'**obtenir quelques informations de base sur les avis, comme l'origine de l'avis, l'auteur principal, les personnes qui y ont contribué**. De même, certains membres se connaissent parfois, mais ce n'est pas toujours le cas, c'est pourquoi un **répertoire des membres** apporterait plus de transparence au conseil (une courte fiche d'information contenant des renseignements de base sur le membre, tels que son champ d'action et ses intérêts, son conseil d'administration, son chiffre d'affaires annuel, ses circonscriptions).

### 5.3 Transparence du cadre institutionnel

Le MAC s'inscrit toutefois dans un cadre institutionnel européen plus large où toutes les institutions n'offrent pas le même niveau de transparence.

**Alors que la Commission européenne** publie des analyses d'impact initiales permettant au grand public de se faire une idée du processus réglementaire, diverses étapes de la procédure ne sont pas communiquées (en particulier de la consultation à la proposition finale).



*Processus schématisé de l'élaboration d'une proposition réglementaire par la Commission européenne (source : Lignes directrices pour une meilleure réglementation).*

Cependant, d'après les différents entretiens menés, il peut arriver, suivant la volonté de l'unité en charge du dossier, qu'un dialogue constant soit maintenu avec un groupe de parties prenantes ou d'experts, y compris le CC dans certaines occasions.

<sup>11</sup> MAC. 17 janvier 2019. Règles de Procédure du Conseil Consultatif pour les Marchés [LIEN](#)

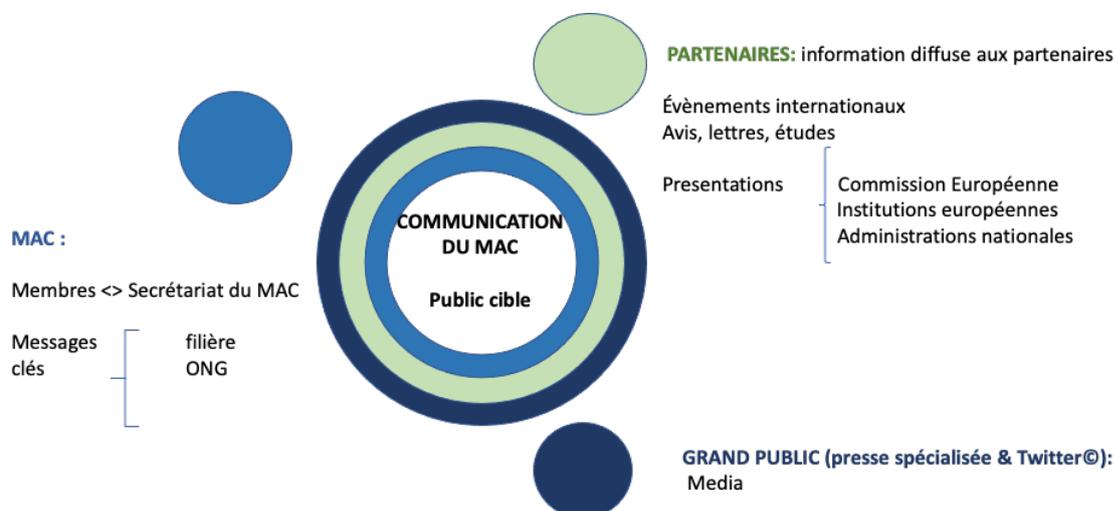
*"Nous avons travaillé en étroite collaboration avec notre unité. Nous avons travaillé dès le début avec 4-5 recommandations. Ils ont consulté les États membres et nous ont consultés en même temps. Nous avons maintenu un dialogue constant. Lorsque la communication a été publiée, elle ne correspondait pas à 100% à ce que nous avons dit, mais nous avons vu que nous y avons beaucoup contribué. Les membres étaient satisfaits".*  
(Secrétariat du CC)

**Quant au Parlement européen**, les réunions de la Commission PECH sont enregistrées et il est possible de les visionner en ligne, ce qui donne un aperçu des débats et des positions et arguments des députés. De plus, le Parlement offre la possibilité de suivre le processus législatif à travers une page web spécifique. Le Parlement a un site Internet appelé "Train législatif" où il publie un résumé du dossier et de l'état d'avancement : <https://www.europarl.europa.eu/legislative-train/>.

**Pour ce qui est du Conseil de l'Union européenne**, une partie des réunions de la formation du Conseil AGRIFISH sont des "délibérations publiques" enregistrées et disponibles en ligne. Cependant, d'autres parties ne sont pas publiques. Les réunions des groupes de travail et du COREPER (représentants des États membres) ne sont pas non plus publiques, même si les projets d'ordre du jour et la documentation des réunions sont généralement accessibles au public. Le Conseil inclut également un "document à quatre colonnes" dans son registre de documents publics, où il est possible de suivre la proposition initiale de la Commission européenne, les modifications proposées par le Parlement européen et celles proposées par le Conseil lui-même.

## 6. COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

La notion de communication peut se décliner à la fois en termes de communication interne, de communication institutionnelle et de communication vers un public plus large. Ces trois éléments peuvent être considérés comme des cibles auxquelles le MAC devrait s'adresser (voir la figure ci-dessous).



*Les trois groupes cibles de la communication du MAC.*

- *MAC : il s'agit de la communication interne, par exemple les échanges d'informations entre les membres et le secrétariat.*
- *Partenaires : il s'agit des informations envoyées aux partenaires du MAC au nom du MAC, notamment les documents écrits (lettres et avis, rapports, études) et les présentations formelles.*
- *Public plus large : il s'agit de la communication aux médias, sur les réseaux sociaux et sur le site Internet du CC pour la Pêche Lointaine.*

**En ce qui concerne la communication interne**, les échanges d'informations sont très fluides, mais sont en très grande quantité, et cela implique une attention particulière de la part des membres du MAC pour rester à jour. Outre les activités législatives de l'UE, il serait probablement utile de faire parvenir aux membres du MAC un suivi général des nouvelles et des événements ayant trait aux produits de la mer, afin de garantir un minimum de connaissances en commun. **La diffusion d'une newsletter mensuelle contribuerait à la création de ces bases communes.**

**En ce qui concerne la communication aux partenaires**, le MAC envoie ses avis principalement à la Commission européenne et aux Etats membres qui suivent ses activités, mais aussi aux membres du Parlement européen. Le secrétariat de la Commission PECH du PE consulte le site Internet du MAC et inclut ses réunions et ses projets d'ordre du jour dans sa newsletter intitulée "the trawler" ("le chalutier" en français). Il serait probablement utile, en vue de tirer parti de la qualité du travail technique produit par certains des groupes de discussion (voir par exemple la récente étude sur les mécanismes commerciaux<sup>12</sup>), de faire part de ce travail dans des présentations formelles auxquelles serait convié un public institutionnel plus large (députés européens, Etats membres, etc.). Le MAC semble encore être un organisme relativement isolé et de nouvelles connexions pourraient l'aider à faire connaître ses avis, à renforcer sa position, à trouver des alliés et, finalement, à améliorer sa visibilité.

<sup>12</sup> Rapport du MAC. Instruments de politique commerciale de l'UE existants et leur impact sur le marché européen du poisson et des produits de la pêche [LIEN](#)

**En ce qui concerne la communication avec le grand public**, on a constaté peu de retombées dans la presse. Deux journaux espagnols spécialisés figurent dans la liste de diffusion du MAC (Industrias Pesqueras, qui a publié plusieurs articles concernant les avis du MAC, et IPAC acuicultura, qui a également publié des articles sur les événements et les ateliers du MAC). Cependant, les articles du MAC ne sont pas adaptés à la presse, et les communiqués de presse doivent adopter un point de vue spécifique et transmettre avant tout un message principal. De même, le compte Twitter du MAC n'est pas très actif (il faudrait pourtant que le compte Twitter soit alimenté presque quotidiennement). Il n'a pas beaucoup d'abonnés (410, comparé au compte Twitter du CC pour la Pêche Lointaine qui compte 2537 abonnés). **Il est principalement utilisé pour retweeter et relayer les activités du MAC (ordres du jour et présentations des groupes de travail, adoption d'avis), sans particulièrement de contenu ajouté.** Pourtant, si le MAC souhaite développer sa "marque", il aurait tout intérêt à publier des sujets positifs et faciles à comprendre pour un public plus large, comme la collaboration au sein de la chaîne d'approvisionnement (de la pêche à l'assiette), les contrôles stricts des importations et les partenariats gagnant-gagnant avec le secteur de la pêche dans les pays tiers.

## 7. RÉFLEXIONS FINALES ET ACTIONS PROPOSÉES

Comme nous l'avons observé au cours de la période couverte par l'examen (septembre 2021 - mars 2022), nous avons constaté que le Conseil Consultatif pour les Marchés (le MAC) est très efficace, produisant des avis fiables et bien argumentés sur toutes les initiatives politiques de l'UE susceptibles d'avoir un impact sur le marché européen des produits de la mer. Cependant, nous estimons que le MAC peut encore être amélioré et nous proposons dans les paragraphes ci-dessous quelques recommandations qui, selon nous, lui permettraient de mieux remplir sa mission de conseil auprès de la Commission européenne et des États membres, et de contribuer au processus décisionnel de l'UE pour ce qui est des réglementations ayant un impact sur le marché des produits de la mer.

### 7.1 Responsabilité des membres du MAC

Pour que le MAC fonctionne efficacement, le secrétaire exécutif doit pouvoir faire preuve de capacités d'organisation, de coordination et de rédaction, qui sont largement reconnues et appréciées. Le secrétaire exécutif rédige également les procès-verbaux, la plupart des avis et des documents de référence. Cependant, **il existe un risque que les membres s'appuient trop sur le Secrétaire Exécutif** et perdent de vue leur propre rôle et leurs responsabilités dans le fonctionnement de leur conseil.

### 7.2 Avis du MAC

Rappelons que la CE est confrontée à une situation difficile avec environ 300 avis reçus des différents CC en 2020 (Pascale Colson, com. Pers.). Dans ce contexte, il est plus facile de comprendre les difficultés de la Commission européenne à élaborer une réponse adéquate à chaque avis reçu.

#### Responsabilités du MAC

D'après notre évaluation, un certain nombre d'avis du MAC restent assez vagues et pas suffisamment spécifiques (page 14).

Comme indiqué dans l'évaluation de la qualité des avis, il pourrait être judicieux de **faire en sorte que les recommandations du MAC respectent l'approche SMART**, c'est-à-dire qu'elles soient plus Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalisables et Temporellement définies. D'après la liste des avis que nous avons examinés, les recommandations spécifiques reçoivent généralement une réponse de la Commission européenne, même si cette dernière n'est pas toujours assez claire quant à leur prise en compte ou non (voir infra).

#### Responsabilités de la Commission européenne

Nous constatons que la **Commission européenne s'efforce de répondre point par point** aux diverses recommandations formulées par le MAC, bien que **ces réponses se concentrent davantage sur les processus** que sur les problématiques soulevées et sur la manière dont elle compte les aborder. Cela peut se justifier par des raisons confidentielles (voir par exemple la

question des nouvelles exigences sanitaires pour les exportations de Tourteaux<sup>13</sup>, ou les activités de pêche INN du secteur du chalutage industriel au Ghana<sup>14</sup>). De même, **certaines suggestions sont reportées à des dates ultérieures**, comme dans le cas de l'évaluation approfondie des dispositions de l'article 35 du règlement OCM et de leur impact sur tous les produits issus de la pêche et de l'aquaculture<sup>15</sup>.

Les services de la Commission européenne devraient également s'efforcer de préciser la contribution qu'ils attendent du MAC, et justifier les raisons pour lesquelles ils acceptent ou rejettent les recommandations du MAC, comme cela a été le cas pour la réponse donnée à l'avis du MAC relatif à l'EUMOFA<sup>16</sup>.

### Suivi du processus réglementaire

Nous approuvons la demande formulée dans un avis conjoint des CC, qui a été récemment transmis à la DG MARE <sup>17</sup>: *"nous souhaiterions recevoir un bref résumé de la manière dont les réponses ont été prises en compte, de préférence dans le document d'orientation ou la proposition législative adoptée"*.

En effet, il est absolument nécessaire d'avoir un retour clair de la part de la Commission européenne concernant les dossiers pour lesquels les CC et leurs membres ont consacré du temps et des efforts en vue de parvenir à des points de vue communs. Cela permettrait de renforcer la confiance dans le système et encouragerait également les parties prenantes à poursuivre leur engagement au sein des CC.

### 7.3 Limiter la portée des contributions du MAC aux initiatives législatives de l'UE

Le MAC est très productif, avec 21 avis concrets rendus chaque année. Les méthodes de travail actuelles tiennent compte des nombreuses initiatives de l'UE liées au marché des produits de la mer, y compris les stratégies globales de l'UE (gouvernance durable des entreprises, cadre pour un système alimentaire durable). En outre, le MAC couvre des sujets qui ne relèvent qu'indirectement de sa compétence (obligation de débarquement, pêche INN, rapports économiques sur la flotte de pêche, APPD, ...).

Dans une lettre récemment adressée aux Conseils Consultatifs<sup>18</sup>, la Commission européenne a souligné qu'*"il est important de garder le sens des priorités dans la planification et l'orientation des travaux. C'est la meilleure façon de faire entendre votre voix et de garantir un travail efficace. C'est pour cette raison qu'il est important d'examiner attentivement les sujets*

---

<sup>13</sup> Avis conjoint MAC-CC Mer du Nord-CC EOS. Production et commercialisation du Tourteau dans l'UE. 8 octobre 2021 [LIEN](#)

<sup>14</sup> Activités de pêche INN par le secteur du chalutage industriel du Ghana et le marché des fruits de mer de l'Union européenne. 11 janvier 2021 [LIEN](#)

<sup>15</sup> Information aux consommateurs sur les produits de la pêche et de l'aquaculture. Août 2020 [LIEN](#)

<sup>16</sup> Avis du MAC, 2019. Observatoire Européen des Marchés des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) [LIEN](#)

<sup>17</sup> Objet : Lettre conjointe des CC concernant les contributions des Conseils Consultatifs aux consultations publiques de la Commission. 4 mars 2022

<sup>18</sup> Lettre du Directeur de la DG MARE. Décembre 2021. Meilleure planification des réunions et rationalisation de la participation de la Commission à ces réunions. [LIEN](#)

*et l'orientation des réunions et des recommandations, ainsi que de fixer des priorités en fonction du lien étroit avec le PCP."*

Il pourrait être utile de **limiter la liste des points devant être traités par le MAC et de se recentrer sur les sujets relevant de sa responsabilité première**, tels que **l'analyse des marchés, les canaux de commercialisation, la commercialisation des produits de la mer**, et ainsi de renforcer la pertinence de ses avis par rapport à la réalité du monde des affaires. À cet égard, les avis du MAC sur l'EUMOFA<sup>19</sup> ainsi que les nombreuses contributions aux normes de commercialisation<sup>20</sup> illustrent bien la pertinence du MAC.

Limiter les contributions du MAC aux multiples initiatives politiques susceptibles d'affecter le marché des produits de la mer permettrait en revanche de libérer de la main-d'œuvre au profit d'autres initiatives qui lui sont propres, comme le propose le point 7.4 ci-dessous.

#### 7.4 Recherche d'une approche plus stratégique pour le MAC

Le MAC a été particulièrement actif dans de nombreux domaines législatifs. De même, la récente pandémie de COVID-19 n'a pas facilité le renforcement du réseautage ou la création de synergies et de propositions innovantes communes de la part des membres. Pour ce qui est de l'avenir (difficilement prévisible), le MAC gagnerait à concentrer son énergie et à s'appuyer sur son vaste réseau.

##### Propres initiatives à développer

Compte tenu du vaste champ d'action couvert par les membres du MAC et en dehors de la priorité accordée à la réglementation européenne, le réseau du MAC pourrait permettre de créer de nouvelles synergies entre les différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement européenne, y compris les ONG.

Par exemple, il serait probablement intéressant, **pour mieux comprendre le fonctionnement des chaînes de valeur**, d'avoir des échanges ouverts avec les opérateurs des différents types de chaînes d'approvisionnement qui existent en Europe. En résumé, en Europe, nous pouvons constater que les pays ciblant principalement les espèces démersales, comme l'Espagne, la France ou la Belgique, ont une intégration verticale limitée, par rapport aux pays ayant un secteur pélagique important, comme les Pays-Bas, les États baltes, pour lesquels l'intégration verticale et horizontale est courante<sup>21</sup>. Dans le cadre d'une telle discussion, le rôle des transformateurs et des importateurs peut également être mis en évidence comme complétant l'offre insuffisante des producteurs de l'UE.

Par ailleurs, un autre exemple est que la majorité des membres ayant répondu au questionnaire en ligne (annexe 5) sont favorables à ce que le **MAC organise d'autres**

---

<sup>19</sup> Avis du MAC, 2019. Observatoire Européen des Marchés de la Pêche et de l'Aquaculture (EUMOFA) [LIEN](#)

<sup>20</sup> Avis du MAC. Juillet 2019. Normes de commercialisation de l'UE pour les produits de la pêche et de l'aquaculture : Règlements 2136/89 et 1536/92 (produits transformés) Avis du MAC [LIEN](#). Normes de commercialisation de l'UE pour les produits de la pêche et de l'aquaculture : Règlements 2136/89 et 1536/92 (produits frais) Avis du MAC [LIEN](#). Février 2021. Consultation publique - Révision du cadre des normes de commercialisation pour les produits de la pêche et de l'aquaculture AVIS du MAC [LIEN](#). Octobre 2021. Incorporation des aspects de durabilité dans le cadre des normes de commercialisation. [LIEN](#)

<sup>21</sup> Étude de 2019. Recherche pour la Commission PECH - Intégration du secteur des produits de la mer dans tous les États membres de l'UE ayant un littoral [LIEN](#)

**événements tels que des voyages d'étude** dans des usines de transformation, des ventes aux enchères, des visites d'exploitations, des visites de sites, etc. afin de mieux comprendre la réalité de chaque pays<sup>22</sup>.

### Mettre l'accent sur l'équité des conditions de concurrence

La question de la concurrence loyale entre opérateurs est un problème de fond majeur pour les membres de MAC. À cet égard, **l'avis du MAC portant sur des conditions de concurrence équitables<sup>23</sup> a probablement permis de définir des lignes claires autour de réglementations sensibles** pour les opérateurs par le biais d'une approche globale et holistique (comprenant entre autres des mécanismes commerciaux). Il serait judicieux de donner suite à cet avis et de rechercher des points communs entre les membres de MAC.

*"De tous les points de vue, qu'ils soient économiques, environnementaux ou alimentaires, il n'est pas cohérent que le marché européen importe des produits qui ne respectent pas les normes que l'UE impose à ses propres productions. Agir pour cette réciprocité des normes est un travail considérable et c'est une des principales priorités de la Présidence française." (Julien Denormandie, Ministre français de l'Agriculture et de l'Alimentation, Conseil Agriculture et Pêche, 17 janvier 2022.*

### Marché des produits de la mer comme secteur agroalimentaire

Les membres du MAC partagent un objectif évident, à savoir l'amélioration du marché des produits de la mer sous différents aspects. En ce qui concerne le consommateur, les produits de la mer doivent être comparés à d'autres sources de protéines selon de multiples critères personnels (prix, caractère pratique, aspect diététique, goût, ...). Il serait probablement pertinent **que le MAC se positionne également comme un acteur représentatif de ce marché, en identifiant ses forces et faiblesses grâce à une comparaison avec d'autres grands secteurs agroalimentaires.**

### Critères de durabilité du marché

La question de la durabilité est omniprésente dans le secteur des produits de la mer (comme dans d'autres secteurs alimentaires), de la stratégie "De la ferme à la table" aux campagnes menées par les ONG contre ou en collaboration avec les grands distributeurs, en passant par la Politique Commune de la Pêche de l'UE. Il s'agit également d'un sujet de préoccupation majeur pour les différents mécanismes commerciaux (qui prennent en compte non seulement la dimension environnementale mais aussi le travail forcé, les droits de l'homme, ...). À cet égard, l'avis récent du MAC sur "l'incorporation des aspects de durabilité dans le cadre des normes de commercialisation"<sup>24</sup> pourrait ouvrir la voie à un travail plus détaillé et plus approfondi du MAC sur les différents critères applicables.

---

<sup>22</sup> Le récent symposium AIPCE-CEP sur le commerce des produits de la mer (décembre 2021) est probablement un bon exemple de rapprochement entre les réalités commerciales et la réglementation européenne, même si cet événement n'est que virtuel en raison de la pandémie de COVID-19.

<sup>23</sup> Avis du MAC. Septembre 2019. Équité des conditions de concurrence [LIEN](#)

<sup>24</sup> AVIS du MAC. Octobre 2021. Incorporation des aspects de durabilité dans le cadre des normes de commercialisation. [LIEN](#)

## 7.5 Coopération et réseautage

Il est possible d'améliorer certains points en établissant des partenariats avec des experts dans le cadre de projets scientifiques auxquels le MAC pourrait participer et qui seraient approuvés par la majorité des membres (selon les réponses au questionnaire en ligne, voir annexe 5).

## 7.6 Actions proposées pour renforcer les activités du MAC

### LISTE DES ACTIONS PROPOSÉES EN VUE DE LEUR MISE EN ŒUVRE PAR LE MAC

Adopter des recommandations suivant l'approche SMART, c'est-à-dire des recommandations **Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalisables et Temporellement définies**.

Développer conjointement avec les services concernés de la Commission européenne un modèle pour les avis du CC et les réponses de la Commission européenne, **justifiant ainsi la prise en compte ou le rejet des recommandations proposées**.

Travailler sur un programme de travail pour l'année 7, comprenant un nombre plus limité de priorités organisées selon une approche plus stratégique, **avec davantage de temps consacré à l'élaboration de recommandations SMART pour chaque avis. D'après l'examen, certains sujets stratégiques fondamentaux sont susceptibles d'être plus approfondis :**

**Assurer le suivi de l'avis fourni concernant l'équité des conditions de concurrence et identifier les points communs sur lesquels les membres du MAC peuvent travailler.**

**Élaborer un organigramme schématique de la chaîne de valeur des produits de la mer de l'UE et identifier les principales caractéristiques à comparer avec d'autres secteurs agroalimentaires.**

**Assurer le suivi des travaux relatifs aux critères de durabilité à mettre en œuvre tant pour la production européenne que pour les importations de produits de la mer.**

Développer les propres initiatives du MAC, en organisant des événements ou des ateliers thématiques sur les réalités concrètes des opérateurs de terrain, **en invitant des experts, les États membres et les organes de l'UE, comme cela a été fait pour les plans de production et de commercialisation<sup>25</sup>, mais en couvrant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.**

Rechercher des partenariats avec des experts et des scientifiques du secteur des produits de la mer **(par le biais de projets financés par l'UE, par exemple) afin de renforcer le travail et l'analyse du MAC.**

<sup>25</sup> Orientations et bonnes pratiques du MAC : Plans de Production et de Commercialisation. 2019 [LIEN](#)

## 7.7 Suivi des progrès

Bien que le MAC sollicite une évaluation externe de son fonctionnement, il semble évident de fixer des objectifs au regard desquels le MAC doit évaluer ses propres performances. Cette auto-évaluation et ce suivi des progrès accomplis ne peuvent se faire sans fixer des étapes clés et définir des indicateurs (quantitatifs ou qualitatifs). Dans ce but, compte tenu des contraintes humaines et budgétaires, le MAC doit cibler ses actions et ses activités sur une liste restreinte de priorités qui doivent être fixées lors de son Assemblée générale.

## Bibliographie

Baelde P, 2011. La consultation : un outil à perfectionner, bilan d'étape du CCR-Sud. Lorient : CCR-Sud, 26p

Deloitte, Areté SRL, AFC Consulting group AG, AGRA CEAS Consulting SA, 2019. Étude sur les groupes de dialogue civil pour la politique agricole commune - Analyse de la consultation politique de l'UE.

Dinu A. et Salvador Sanz L., 2021. Normes de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Révision du règlement (CE) n° 1379/2013. Synthèse. Service de recherche du Parlement européen.

Commission européenne, 2021. Orientations pour une meilleure réglementation.

Observatoire Européen du Marché des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture, 2021. Le Marché Européen du Poisson 2021. ISBN 978-92-76-28905-0. p 111

Guerin B., 2020. Rapport N°2 du CC pour la Pêche Lointaine. Examen des performances 2017-2019. Pratiques de coopération internationale ; stratégie et rayonnement de la communication ; égalité des sexes p 32.

Comité Scientifique, Technique et Economique de la Pêche (CSTEP) : Critères et indicateurs pouvant contribuer à l'intégration des aspects de durabilité dans les normes de commercialisation dans le cadre de l'Organisation Commune de Marché (CSTEP-20-05). Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2021, EUR 28359 FR

Eurobaromètre spécial 515. Rapport. "Les habitudes des consommateurs de l'UE en matière de produits de la pêche et de l'aquaculture" ISBN 978-92-76-40273-2 p 147

Étude 2019. Recherche pour la Commission PECH - Intégration du secteur des produits de la mer dans tous les États membres de l'UE ayant un littoral. Département thématique des politiques structurelles et de cohésion. Direction générale des politiques internes. [LIEN](#)

Talevska T., 2021. Examen des performances du Conseil Consultatif pour la mer du Nord 2020-2021. p24

Høst J. et Wolff M.R., 2021. Evaluation of the Baltic Sea Advisory Council (Évaluation du Conseil Consultatif pour la mer Baltique). Oxford Research p16

+ De nombreux documents rédigés par le MAC : <https://marketac.eu>

## Annexe 1 - Termes de Référence pour l'examen des performances du MAC (2019 - 2022)

En 2020, la Commission européenne a entamé des discussions sur l'amélioration du fonctionnement des Conseils Consultatifs, visant à assurer un fonctionnement harmonieux et une représentation équilibrée de toutes les parties prenantes dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture. Dans cette démarche, compte tenu du fait que les Conseils Consultatifs, en tant qu'organismes poursuivant un objectif d'intérêt commun au sein de l'UE, bénéficient d'un soutien financier, la Commission a reconnu l'importance d'un suivi et d'une évaluation régulière de leur fonctionnement par le biais d'examens des performances externes, réguliers et indépendants.

Au cours de la réunion du 14 mai 2021, dans le cadre d'un échange de points de vue sur un document MARE relatif aux suggestions visant à améliorer le fonctionnement des Conseils Consultatifs, le Comité Exécutif a donné son accord pour la réalisation d'une évaluation externe des performances et du fonctionnement du MAC. L'examen devrait prendre en compte la méthodologie des examens précédemment entrepris par d'autres Conseils Consultatifs. Lors de sa réunion du 6 juillet 2021, le Comité Exécutif a fourni de plus amples instructions concernant cet exercice et a consenti aux dépenses financières nécessaires. En guise d'action, le Secrétariat préparera les termes de référence pour approbation.

### Objectifs

- Effectuer une évaluation externe et objective du fonctionnement des organes internes du MAC, notamment l'Assemblée Générale, le Comité Exécutif, les Groupes de Travail et les Groupes de Discussion. Les événements ad hoc (par exemple, les ateliers et les séminaires) doivent également être couverts.
- Identifier des exemples de bonnes pratiques et de points faibles, une liste de recommandations en vue d'améliorer son fonctionnement et sa contribution globale aux objectifs de la Politique Commune de la Pêche.
- Traiter ou répondre aux questions spécifiques soulevées dans les Termes de Référence.

L'examen ne portera pas sur les aspects administratifs et financiers déjà soumis à un audit annuel.

### Thèmes de l'examen

#### a) Fonctionnement des Groupes de Travail et du Comité Exécutif

- i. Pertinence et étendue des sujets abordés
- ii. Organisation des réunions
- iii. Participation et contribution des membres fondée sur des éléments concrets (tant à l'oral lors des réunions qu'à l'écrit lors des consultations)

#### b) Processus de prise de décision

- i. Ouverture du processus aux membres
- ii. Suffisamment de temps consacré à la discussion, à la consultation et à l'adoption des projets.
- iii. Prise en compte des opinions exprimées collectivement par les membres dans les avis.
- iv. Prise en compte des opinions minoritaires et divergentes exprimées dans les avis
- v. Renforcer les avis au moyen d'éléments concrets, politiques et/ou scientifiques.
- vi. Utilisation de consultations écrites et de consultations urgentes
- vii. Environnement de travail (par exemple, respect et comportement professionnel)

#### c) Représentation des différents intérêts

- i. Équilibre entre les organisations sectorielles et les autres groupes d'intérêts.
- ii. Équilibre au sein de la catégorie des organisations de secteur (capture, aquaculture, transformateurs, commerçants, détaillants et syndicats).
- iii. Équilibre entre les petites et les grandes organisations
- iv. Représentation géographique
- v. Identité commune et sentiment d'appartenance
- vi. Valeur ajoutée de l'adhésion et de la participation

d) Performance du Président, des Vice-Présidents, des Présidents des Groupes de Travail et du Secrétariat du MAC

- i. Exécution des tâches et des responsabilités
- ii. Qualités de direction, impartialité et environnement de travail
- iii. Exécution du programme de travail, optimisation des ressources budgétaires, transmission en temps voulu des documents et des informations, respect des règles de procédure.

e) Relations avec la Commission européenne

- i. Satisfaction des réponses officielles
- ii. Coopération, y compris la participation aux réunions, avec les services compétents de la Commission (par exemple, MARE, TRADE, SANTE, CSTEP).
- iii. Délai suffisant accordé par la Commission pour répondre aux consultations et aux demandes d'avis.
- iv. Informations appropriées fournies concernant les initiatives pertinentes à venir
- v. Influence des avis sur l'élaboration des politiques de l'UE.

f) Relations avec les États membres

- i. Réactions aux avis
- ii. Participation aux réunions et soutien financier
- iii. Engagement des parties prenantes au niveau national

g) Relations avec les autres Conseils Consultatifs

- i. Coopération et questions d'intérêt commun

h) Contribution aux objectifs de la Politique Commune de la Pêche

- i. Durabilité environnementale à long terme, avantages socio-économiques, disponibilité des ressources alimentaires
- ii. Marché intérieur efficace et transparent et équité des conditions de concurrence

i) Transparence

- i. Publication et accessibilité (aux membres et au grand public) des documents sur le site Internet.
- ii. Informations sur la composition des membres

j) Communication et relations publiques

- i. Réputation et image du MAC
- ii. Utilisation des réseaux sociaux et du site Internet officiel
- iii. Efforts pour attirer de nouvelles demandes d'adhésion
- iv. Représentation lors de réunions externes

## Annexe 2 : liste des avis du MAC pour la période couverte par l'examen (2019-2022)

	Issue	description	link with the WP
WP6	15/02/2022 <a href="#">Sustainable Food System Framework Initiative</a>		2.Farm to Fork strategy (WP6)
	18/10/2021 <a href="#">EU-Ukraine FTA</a>	Renegotiation of Market Access under the EU-Ukraine Deep and Comprehensive Free Trade Area	1.Trade agreement & Trade policies (WP6)
	15/10/2021 <a href="#">Marketing Standards Sustainability</a>	Incorporation of Sustainability Aspects in the Marketing Standards Framework	4.Marketing standards framework (WP6)
	08/10/2021 <a href="#">Flags of Convenience</a>	Fostering the European Union's leadership in reducing the detrimental impact of flags of convenience	5.IUU Fishing & Global governance (WP6)
	08/10/2021 <a href="#">Production &amp; Marketing of Brown Crab</a>	Production and Marketing of Brown Crab in the EU	2.3Brexit and implications for the market (WP5)
08/10/2021 <a href="#">Health &amp; Environmental Value of Seafood</a>	Health and Environmental Value of Seafood	6.Health and Environmental Value of Seafood (WP5)	
WP5	22/07/2021 <a href="#">Labelling of Vegetarian and Vegan Fish Imitations</a>	Labelling of Vegetarian and Vegan Fish Imitations	NOT IN THE WP
	15/06/2021 <a href="#">Voluntary Sustainability Claims</a>	Voluntary Sustainability Claims on Fishery and Aquaculture Products, including Ecolabels	13.Substantiating Green Claims (WP6 not 5)
	11/06/2021 <a href="#">Brexit</a>	Withdrawal of the United Kingdom from the European Union	2.3Brexit and implications for the market (WP5)
	28/05/2021 <a href="#">Food Supply Contingency Plan</a>	Contingency Plan for Ensuring Food Supply and Food Security	1.Farm to Fork strategy (WP5)
	28/05/2021 <a href="#">Code of Conduct for Responsible Business</a>	Code of Conduct for Responsible Business and Marketing Practices	NOT IN THE WP
	25/05/2021 <a href="#">PCBs in Fish Oil</a>	Analysis for Dioxins and Dioxin-like Polychlorinated Biphenyls (PCBs) in Fish Oil	NOT IN THE WP
	14/04/2021 <a href="#">Biodiversity Strategy</a>	Illegal, Unreported and Unregulated Fishing and the European Union's Biodiversity Strategy	7.Biodiversity strategy (WP5)
	14/04/2021 <a href="#">AAC Recommendation on Labelling of Caviar</a>	Aquaculture Advisory Council's Recommendation on Labelling of Caviar	NOT IN THE WP
	14/04/2021 <a href="#">UK Unpurified Molluscs</a>	Import of live unpurified bivalve molluscs from the United Kingdom	2.3Brexit and implications for the market (WP5)
	18/03/2021 <a href="#">EU Promotion Programme</a>	Roadmap on the EU Promotion Programme for Agricultural and Food Products	NOT IN THE WP
	09/03/2021 <a href="#">Evaluation of Sustainable Fisheries Partnership Agreements</a>	Roadmap on the Evaluation of the Sustainable Fisheries Partnership Agreements (SFPAs)	NOT IN THE WP
	08/03/2021 <a href="#">2020 Implementation of Landing Obligation</a>	Annual Report on the Implementation in 2020 of the Landing Obligation	NOT IN THE WP
	23/02/2021 <a href="#">Revision of Food Information to Consumers Regulation</a>	Roadmap on the Revision of EU Regulation on the Provision of Food Information to Consumers	NOT IN THE WP
	17/02/2021 <a href="#">Revision of Food Information to Consumers Regulation</a>	Roadmap on the Revision of EU Rules on Food Contact Materials (FCMs)	NOT IN THE WP
	04/02/2021 <a href="#">Public Consultation on Marketing Standards</a>	Public Consultation - Review of the Marketing Standards Framework for Fishery and Aquaculture Products	5.Marketing Standards Framework (WP4)
	22/01/2021 <a href="#">Roadmap on Food Supply Contingency Plan</a>	Roadmap on the Contingency Plan for Ensuring Food Supply and Food Security	NOT IN THE WP
	11/01/2021 <a href="#">IUU Fishing by Ghana</a>	Illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing activities by Ghana's industrial trawler fleet	NOT IN THE WP
11/12/2020 <a href="#">Plastics and Seafood Supply Chain</a>	Plastics and the Seafood Supply Chain	NOT IN THE WP	
11/12/2020 <a href="#">COVID-19 Pandemic</a>	Impact and Mitigation of the COVID-19 Pandemic on the Seafood Supply Chain	8.COVID-19 PANDEMICS	
10/12/2020 <a href="#">Substantiating Green Claims</a>	DG ENV's Public Consultation on a Potential Legislative Proposal on Substantiating Green Claims	NOT IN THE WP	
10/12/2020 <a href="#">Nutri-Score Labelling on Fish Products</a>	Nutri-Score Labelling on Fish Products	1.Farm to Fork strategy (WP5)	
WP4	09/12/2020 <a href="#">Sustainable Blue Economy</a>	Multi-AC advice on the "Maritime sector – a green post-COVID future" Roadmap	NOT IN THE WP
	28/09/2020 <a href="#">Import Control Schemes in Major Market States</a>	Better Alignment of Import Control Schemes in Major Market States	Level playing field (WP4)
	23/09/2020 <a href="#">Data Collection by STECF</a>	Data Collection by the Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF)	Collaboration with STECF (WP4)
	10/09/2020 <a href="#">Clarifications on EUMOFA Studies</a>	Clarifications on MAC Advice on EUMOFA Case Studies	NOT IN THE WP
	05/08/2020 <a href="#">Consumer Information on Fishery and Aquaculture Products</a>	Consumer Information on Fishery and Aquaculture Products	NOT IN THE WP
	15/07/2020 <a href="#">Single Use Plastics Directive and Fishing for Litter</a>	Implementation of the Single Use Plastics Directive and operational aspects of the Fishing for Litter	Plastics (WP4)
	11/05/2020 <a href="#">EUMOFA Case Studies</a>	Suggestions of case studies on price structure analysis via EUMOFA	NOT IN THE WP
	15/04/2020 <a href="#">2019 Annual Report on the Implementation of the Landing Obligation</a>	European Commission's request on the Annual Report on the Implementation in 2019 of the Landing Obligation	Landing obligation and implications for the market (WP4)
	16/12/2019 <a href="#">Testing for Cadmium Levels in Brown Crab Exported to People's Republic of China</a>	Testing for Cadmium Levels in Brown Crab Exported to People's Republic of China	NOT IN THE WP
	05/12/2019 <a href="#">EMFF Funding for Scientific Research Projects</a>	EMFF Funding for Scientific Research Projects	Future funding priorities for EMFF (WP4)
	22/11/2019 <a href="#">PCBs in Fish Oil Batches</a>	Analysis for the presence of dioxins and dioxin-like polychlorinated biphenyls (PCBs) in fish oil	NOT IN THE WP
	21/11/2019 <a href="#">Roadmap on Trade &amp; Development Agreements with ACP Countries</a>	Roadmap on "Trade & development agreements with African, Caribbean & Pacific countries"	Trade agreements (WP4)
	09/10/2019 <a href="#">Review of the State Aide Framework</a>	Review of the State Aid Framework applicable to the Fishery and Aquaculture Sector	NOT IN THE WP
	03/10/2019 <a href="#">Scientific Denomination Changes to Certain Fish and Cephalopods Species</a>	Scientific Denomination Changes to Certain Fish and Cephalopods Species	NOT IN THE WP
	30/09/2019 <a href="#">EUMOFA</a>	European Market Observatory for Fisheries and Aquaculture (EUMOFA)	NOT IN THE WP
	30/09/2019 <a href="#">Level Playing Field</a>	Level Playing Field	Level playing field (WP4)
	26/09/2019 <a href="#">Horizon Europe Co-Design 2021-2024</a>	Public Online Consultation on Horizon Europe Co-Design 2021-2024	NOT IN THE WP
	12/07/2019 <a href="#">Marketing Standards (Processed Products)</a>	EU marketing standards for fishery and aquaculture products: Regulations 2136/89 and 2137/89	NOT IN THE WP
	28/03/2019 <a href="#">Marketing Standards (Fresh Products)</a>	EU marketing standards for fishery and aquaculture products: Regulations 2406/96 and 2407/96	NOT IN THE WP
27/02/2019 <a href="#">EMFF proposal</a>	European Maritime and Fisheries Fund	Future funding priorities for EMFF (WP4)	
12/11/2018 <a href="#">EU Fisheries Control System</a>	EU Fisheries Control System	Revision of control regulation (WP4)	

## Annexe 3 - Guide d'entretien

### Guide d'entretien avec les membres du MAC

#### Votre participation au MAC

- Quelle entreprise/secteur représentez-vous ?
- Vos motivations, vos raisons. Quelles sont vos attentes concernant votre participation ?
- Engagement personnel (nombre de jours/année) / Comment préparez-vous votre participation/intervention aux réunions du MAC ?
- Faites-vous généralement suivre les informations du MAC à vos propres membres ?
- Retour sur investissement

#### Représentation des différents intérêts

- Pensez-vous que tous les intérêts en jeu sont bien représentés ? (catégories)
- Que pensez-vous de l'équilibre existant entre les différentes catégories d'organisations de secteur (pêche, aquaculture, transformateurs, commerçants, détaillants et syndicats), les petites et les grandes organisations (en termes de participation, d'influence, d'expertise...) ?
- Comment évaluez-vous la représentation géographique au sein du MAC ?
- Souhaitez-vous obtenir plus d'informations sur les autres membres du MAC ?

#### Déroulement des réunions

- Les réunions abordent-elles vos propres priorités ? Avez-vous déjà présenté un sujet à aborder au sein du groupe de travail du MAC ?
- Qualité de la préparation des réunions : documents, discussions précédentes, ...
- Que pensez-vous de la qualité des contributions apportées au cours de la réunion (apport d'éléments concrets) ? Niveau de confiance entre les membres du MAC. Estimez-vous qu'il existe une identité commune et un sentiment d'appartenance ?
- Avez-vous déjà divulgué des informations confidentielles au cours d'une réunion du MAC ? Y a-t-il des questions importantes pour le MAC que vous préférez ne pas aborder lors des réunions des CC ?
- Vous souvenez-vous de cas précis où vous avez compromis l'intérêt véritable de votre organisation au profit du consensus ? (citez un exemple)
- Êtes-vous satisfait du niveau de participation des observateurs (CE, EM, scientifiques et experts) ?

#### Processus de rédaction des avis

- Dans quelle mesure le processus est-il ouvert aux membres ?
- Estimez-vous que le temps imparti soit suffisant ? Êtes-vous satisfait de la procédure de consultation d'urgence ?
- En cas d'avis divergents, dans quelle mesure pensez-vous que les membres devraient rechercher un consensus ? Préféreriez-vous que l'avis exprime plutôt des opinions divergentes ? Ces opinions (consensus, majorité, minorité) ressortent-elles de manière adéquate dans l'avis ?
- Estimez-vous que le processus soit transparent ?

#### Qualité des avis soumis et relations avec les organisations européennes

- Estimez-vous que les avis reposent suffisamment sur des éléments concrets (politique, éléments scientifiques, réalité) ?
- Efficacité des avis en ce qui concerne l'évolution des projets de règlements ? Estimez-vous que le MAC contribue à la durabilité environnementale à long terme, aux avantages socio-économiques, à la disponibilité de l'approvisionnement alimentaire ?
- Selon vous, le MAC pourrait-il exercer son influence d'une autre manière ?
- En dehors des avis envoyés, le MAC présente-t-il d'autres caractéristiques utiles selon vous ?

- Êtes-vous satisfait du niveau de participation des services de la CE (MARE, TRADE, SANTE, CSTEP) ?
- Pensez-vous que les Etats membres devraient être plus impliqués dans le travail du MAC ?
- Êtes-vous satisfait des réponses de la CE ? Recevez-vous généralement une justification des raisons pour lesquelles la Commission européenne intègre / n'intègre pas les recommandations / avis du Conseil Consultatif en temps voulu ?

### **Avez-vous pu observer des améliorations dans le fonctionnement du MAC ? Et concernant les avis soumis ?**

## Guide d'entretien avec les représentants des États membres

### **Axes de travail pour les marchés des produits de la mer nationaux et européens**

- Selon vous, quelles sont les principales tendances du marché européen des produits de la mer à prendre en compte d'un point de vue réglementaire ?
- Souhaiteriez-vous recevoir une contribution des parties prenantes ?
- Comment organisez-vous la consultation des parties prenantes au niveau national ?
- Quels devraient être les principaux axes de travail du MAC ?

### **MAC**

- Avez-vous une idée précise des activités du MAC ?
- Participez-vous aux réunions du MAC ? (si oui, quelles sont vos motivations)
- Lisez-vous les avis du MAC ?
- Que pensez-vous de ces avis ? (qualité, éléments concrets, opinions novatrices, ...)
- Ces avis sont-ils pertinents pour votre propre travail ? Quelle est la valeur ajoutée par rapport à la consultation des parties prenantes au niveau national ?

### **Cadre institutionnel**

- Avez-vous une idée précise du rôle que joue le MAC dans le processus décisionnel de l'UE ?
- Pensez-vous que le Conseil devrait coopérer avec le MAC ?
- Pensez-vous que les députés européens devraient suivre les travaux du MAC ?

## Guide d'entretien avec les membres du Parlement européen

### **Marché des produits de la mer dans l'UE**

- Selon vous, quelles sont les principales tendances du marché européen des produits de la mer à prendre en compte d'un point de vue réglementaire ?
- Comment consultez-vous les parties prenantes ? Quel type d'information/contribution attendez-vous d'elles ?

### **Conseil Consultatif pour les Marchés**

- Avez-vous une idée précise des activités du MAC ?
- Avez-vous déjà participé à des réunions du MAC ?
- Lisez-vous les avis du MAC ?
- Que pensez-vous des avis du MAC ?
- Ces avis sont-ils pertinents pour votre propre travail ?

### **Cadre institutionnel**

- Avez-vous une idée du rôle que joue le MAC (et les CC en général) dans le processus décisionnel de l'UE ?

- Le rôle du MAC (et des CC en général) devrait-il se limiter à fournir des avis à la Commission européenne et aux États membres en amont, c'est-à-dire lors de la préparation des règlements ?
- Pensez-vous que le Parlement européen pourrait collaborer davantage avec le MAC (et les CC en général) ? Si oui, comment ?

## Guide d'entretien avec les secrétaires des Conseils Consultatifs

### Marché européen des produits de la mer et collaboration avec le MAC

- Selon vous, quelles sont les principales tendances du marché européen des produits de la mer à prendre en compte d'un point de vue réglementaire ?
- Quel type de collaboration le CC pour la Pêche Lointaine entretient-il avec le MAC ? (au niveau du Sec Ex)
- Lisez-vous les avis du MAC ?
- Que pensez-vous de ces avis ? (qualité, éléments concrets, points de vue novateurs, ...)
- Ces avis sont-ils pertinents pour votre propre travail ?

### Cadre institutionnel

- Avez-vous une idée précise du rôle que joue le MAC dans le processus décisionnel de l'UE ?
- Pensez-vous que le Conseil devrait coopérer avec le MAC ?
- Pensez-vous que les députés européens devraient suivre les travaux du MAC ?

## Guide d'entretien avec les experts du marché des produits de la mer

- Selon vous, quelles sont les principales tendances du marché européen/national des produits de la mer à prendre en compte d'un point de vue réglementaire ? Par exemple, que faut-il réglementer en priorité ?
- Avez-vous en tête un exemple concret de l'impact de la réglementation sur le marché
- Pensez-vous qu'il y a lieu de renforcer la coopération tout au long de la chaîne d'approvisionnement (producteurs / transformateurs / détaillants) ? Et existe-t-il des possibilités pour que la chaîne d'approvisionnement puisse coopérer avec les ONG ?
- Diriez-vous que les produits de l'UE sont en concurrence directe avec les importations de produits de la mer ?

## Guide d'entretien avec l'AACP

- Certaines activités de l'AACP sont-elles en lien avec le respect du règlement OCM (1379/2013), et en particulier les articles 34 à 38 par exemple, Respect des normes communes de commercialisation / Information obligatoire / désignation commerciale ? Pourriez-vous citer quelques exemples concrets ?
- Comment l'AACP contribue-t-elle au contrôle des produits importés de pays tiers conformément au règlement européen 1005/2008 (programme de certification des captures / système d'octroi de cartes / sanctions pour les ressortissants de l'UE) ? Pourriez-vous citer quelques exemples concrets ?
- Lisez-vous les avis du MAC sur ces points ?
- Quel type d'information provenant des parties prenantes vous aiderait à progresser sur ces questions ?

## Annexe 4 : liste des entretiens menés pendant la période d'examen

### Membres du MAC

<b>VISNED</b>	Pim Visser
<b>KFO</b>	Sean O'Donoghue (Vice-Chair/WG1)
<b>EAP0</b>	Emiel Brouckaert
<b>EUROPECHE</b>	Daniel Voces
<b>OP PdB</b>	Jean Marie Robert
<b>FEAP</b>	Benoit Thomassen (WG3)
<b>FEAP / APROMAR</b>	Javier Ojeda
<b>EMPA</b>	Bruno Guillaumie
<b>OPP - 72</b>	Nicolas Fernandez
<b>Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)</b>	Maria Luisa Alvarez Blanco
<b>ANFACO</b>	Juan Manuel Vieites Baptista de Sousa
<b>Association Des Entreprises de Produits ALimentaires Élaborés (ADEPALE)</b>	Pierre Commère (WG2)
<b>Vidfederatie / AIPCE</b>	Guus Pastoor (chair)
<b>EUROCOMMERCE</b>	Carla Valeiras
<b>Danish Seafood Association</b>	Poul Melgaard Jensen (FG TRADE)
<b>Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.</b>	Matthias Keller
<b>MSC</b>	Jennifer Reeves
<b>GoodFish</b>	Christine Absil (Vice-Chair)
<b>ClientEarth</b>	Quentin Marchais
<b>Enviromental Justice Foundation (EJF)</b>	Georg Werner

Fonctionnaires de la CE, représentants des États membres, membres du Parlement européen, secrétaires des Conseils Consultatifs, experts du marché des produits de la mer, AECF.

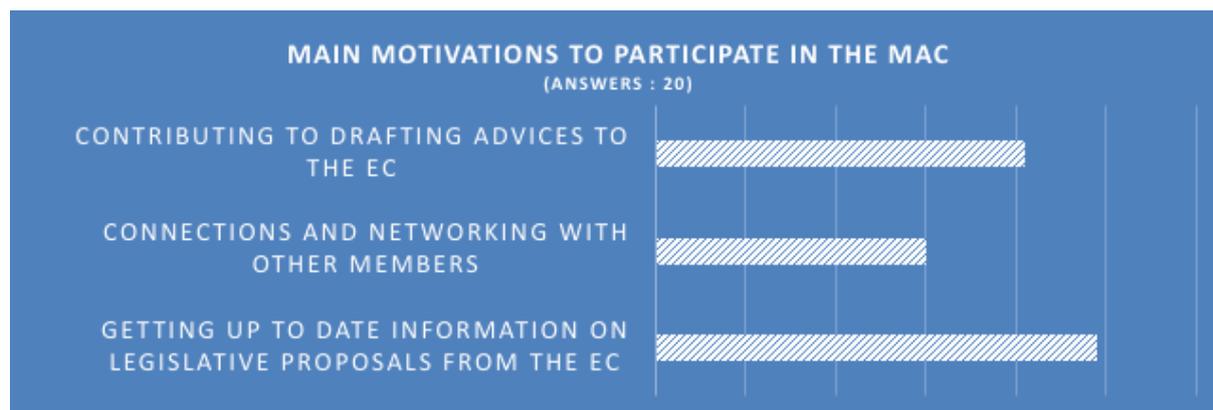
<b>MARE - A4</b> Economic Analysis, Markets and Impact Assessment	Frangisco Nikolian (Head of Unit) Laurene Joly Gerd Heinen Christophe Vande-Weyer
<b>MARE - B3</b> International Ocean Governance and Sustainable Fisheries - Trade Negotiations and Sustainable Fisheries Partnership Agreements	Pawel Szatkowski Marta Moren-Abat
<b>MARE - D3 - Fisheries Policy Mediterranean and Black Sea - CFP and Structural Support, Policy Development and Coordination</b>	Pascale Colson
<b>MARE - A2 - Maritime Policy and Blue Economy - Blue Economy Sectors, Aquaculture and Maritime Spatial Planning</b>	Emilia Gargallo-Gonzalez
<b>TRADE E3 - Neighbouring Countries, Industry, Goods, Regulatory Cooperation and Public Procurement - Industry, Goods, Energy, Customs and Origin</b>	Nuria Navarro Diaz.
<b>Spain</b>	Juan Manuel Elice Antonio Lizcano
<b>Croatia</b>	Mirta Novak
<b>Ireland</b>	Dominic Rihan
<b>Members of the European Parliament</b>	Pierre Karleskind (Renew Europe) Konstantinos Kalamantis (ass. G. Mato, PPE) Maria Luisa Sevilla Andrada (ass. Clara Aguilera, S&D)
<b>AC</b>	Cecile Fouquet (AAC) Alexandr Rodriguez (LDAC)
<b>Seafood experts</b>	Benoit Vidal-Giraud and Pierre-Etienne Rollet (Via Aqu) Alexander Wever (AWF consulting)
<b>EFCA</b>	Pedro Galache
<b>Journalist</b>	Quentin Bates (Fiskerforum)

## Annexe 5 - Synthèse des entretiens + enquête en ligne

### Votre participation au MAC

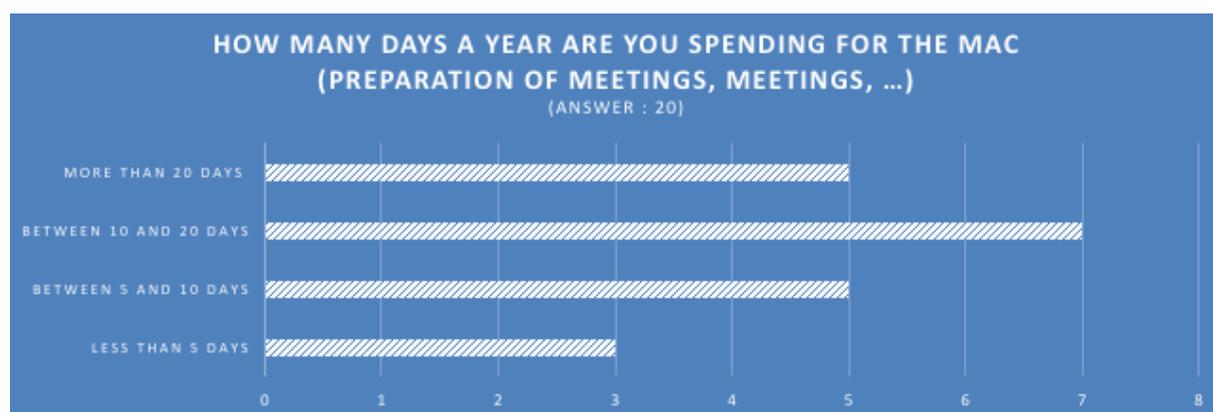
Vos motivations, vos raisons. Quelles sont vos attentes concernant votre participation ?

La représentation des secteurs et des intérêts a été soulignée. Les trois principales raisons proposées pour expliquer la motivation à participer au MAC semblent exactes : "Obtenir des informations actualisées sur les propositions législatives de la CE (mais aussi un accès direct aux services de la CE pendant les réunions), développer des liens et des réseaux avec d'autres membres, contribuer à la rédaction d'avis destinés à la CE".

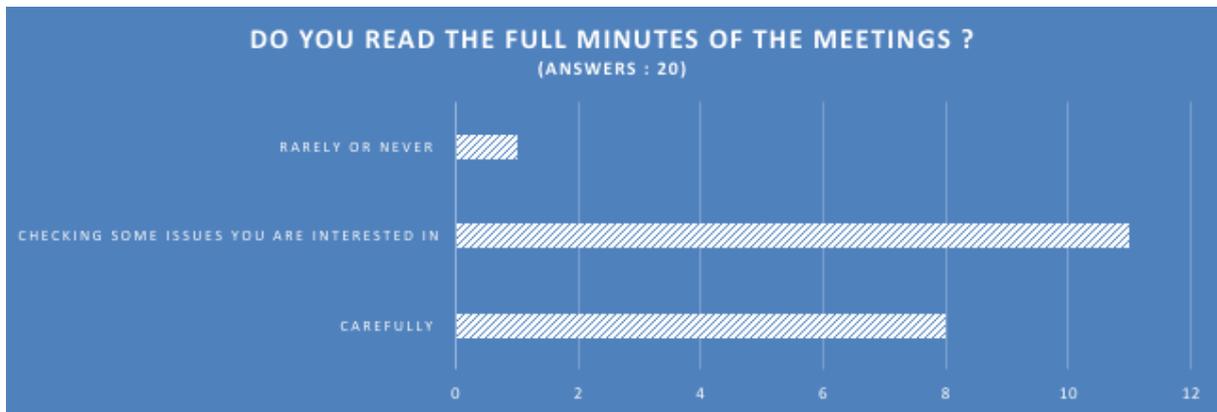


Engagement personnel (nombre de jours/année) / Comment préparez-vous votre participation/intervention aux réunions du MAC ?

Le MAC représente un engagement personnel réel et significatif de la part de ses membres actifs, qui y consacrent en moyenne entre 10 et 20 jours par an, voire plus pour certains d'entre eux.



La préparation dépend du fait que les membres représentent ou non une association européenne. Dans ce dernier cas, ils ont l'habitude de se coordonner et même de se mettre d'accord avec d'autres membres avant les réunions.

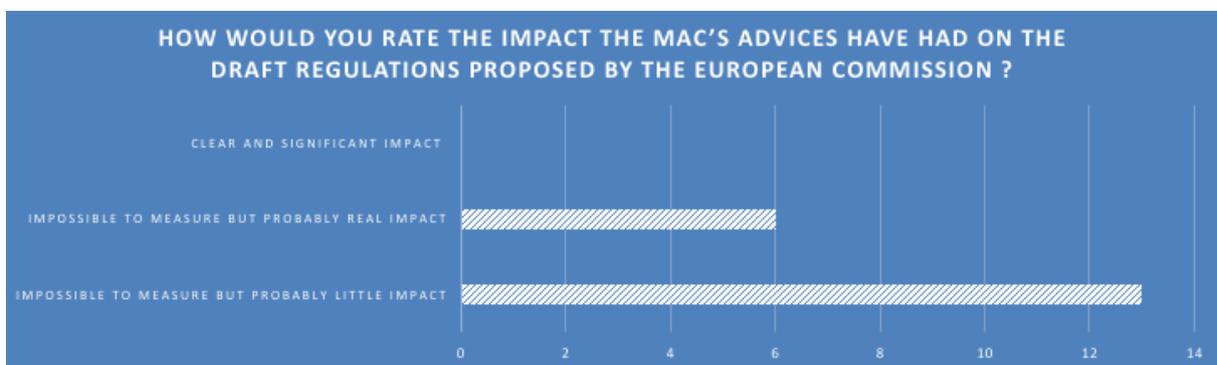


Faites-vous généralement suivre les informations du MAC à vos propres membres ?

Les membres transmettent généralement les informations qu'ils obtiennent au MAC à leurs propres membres, mais ils ont tendance à ne retenir que les informations les plus pertinentes. Dans certains cas, ils ne transmettent pas les informations car ce sont eux qui sont chargés de traiter les questions techniques.

Retour sur investissement

Les membres semblent répondre à cette question en ayant en tête l'évolution ou les changements du cadre législatif, même si ce n'est pas la motivation numéro un indiquée dans leurs réponses (et en particulier dans les réponses aux questionnaires). Certains ont indiqué des résultats très concrets (comme des changements dans les plans de commercialisation des OP pendant la crise du COVID, ou l'utilisation d'un article spécifique du règlement FEAMP), mais la majorité considère qu'il est impossible de les quantifier.

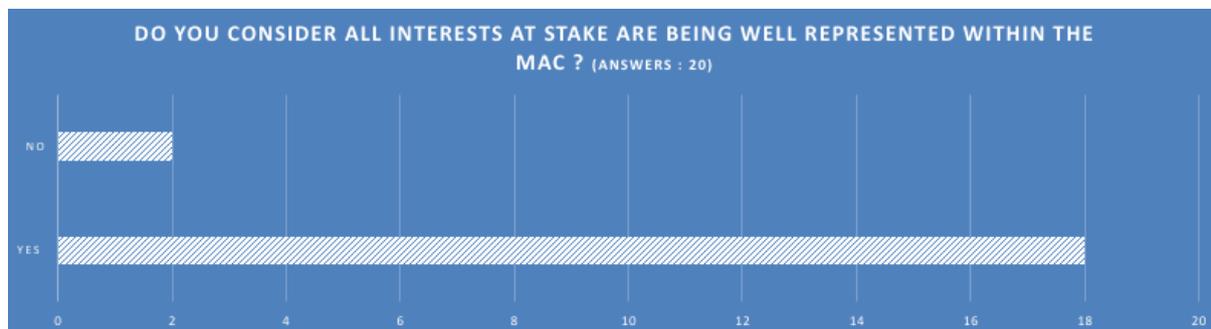


Cependant, les membres estiment toujours qu'ils se doivent d'être présents et estiment également (ou leurs mandants estiment) que cela vaut la peine de continuer à participer.

## Représentation des différents intérêts

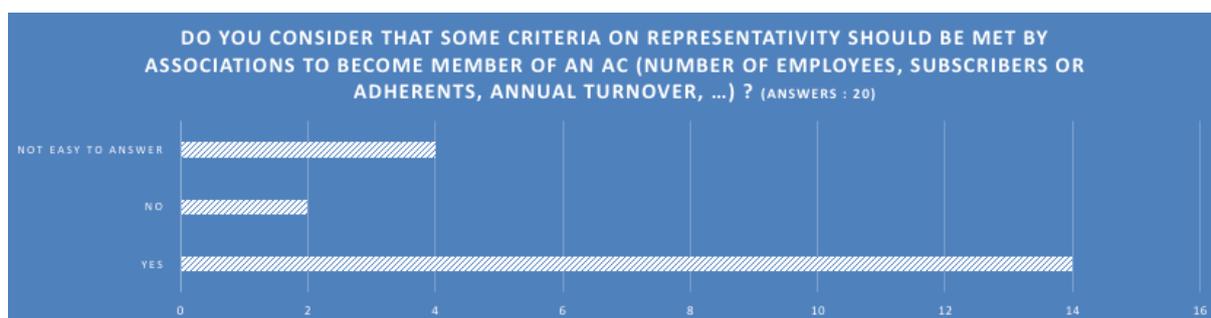
### Pensez-vous que tous les intérêts en jeu sont bien représentés ? (catégories)

Dans l'ensemble, on estime que tous les acteurs de la chaîne de valeur sont représentés au sein du MAC, à l'exception des consommateurs, en dépit des efforts du secrétaire pour trouver des organisations représentatives. Cela est également confirmé par les réponses au questionnaire.



Il faut cependant tenir compte du fait que certaines parties de la chaîne d'approvisionnement (en particulier les producteurs et les transformateurs) sont représentées en plus grand nombre que d'autres, et notamment les détaillants qui ne sont représentés que par deux associations (EUROCOMMERCE pour les détaillants à grande échelle en Europe, FEDEPESCA pour les petits détaillants en poissons en Espagne). On tient également compte des associations locales par opposition aux associations européennes.

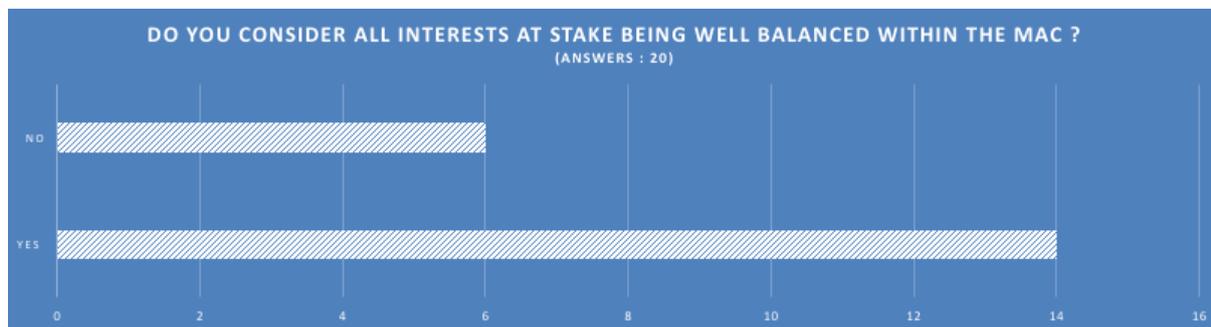
Dans le questionnaire en ligne, une question spécifique a été posée sur l'utilisation de critères de représentativité. Ce point est généralement considéré comme une bonne solution, bien que cela conduise certainement à des questions supplémentaires sur les critères à utiliser<sup>26</sup>.



### Que pensez-vous de l'équilibre existant entre les différentes catégories d'organisations de secteur (pêche, aquaculture, transformateurs, commerçants, détaillants et syndicats), les petites et les grandes organisations (en termes de participation, d'influence, d'expertise...)?

Il y a une satisfaction générale quant à l'équilibre entre les différents intérêts, bien que, comme pour la question précédente, les producteurs et les transformateurs/négociants semblent toujours occuper les positions centrales.

<sup>26</sup> conformément au règlement de la PCP, il appartient aux États membres de décider des organisations qui sont membres des Conseils Consultatifs.



Cette prédominance se reflète dans divers travaux et avis du MAC qui s'oppose fondamentalement à ces deux secteurs (équité des conditions de concurrence, normes de commercialisation, commerce, ...) autour de la question des normes européennes par rapport aux normes s'appliquant aux produits d'importation, alors que ceux-ci représentent plus de la moitié du marché européen des produits de la mer.

*Comment évaluez-vous la représentation géographique au sein du MAC ?*

Ce n'est pas un problème pour la majorité des membres, bien que certains affirment qu'il y a une surreprésentation des pays du sud. Les organisations faitières de l'UE sont censées représenter les intérêts de l'UE au sens large, mais il faudrait contrôler leurs propres circonscriptions. De plus, la priorité semble toujours être accordée à l'Europe occidentale, avec une participation et une attention plus limitées pour la partie orientale. Les marchés de petite taille ne semblent pas non plus faire partie du champ d'action du MAC.

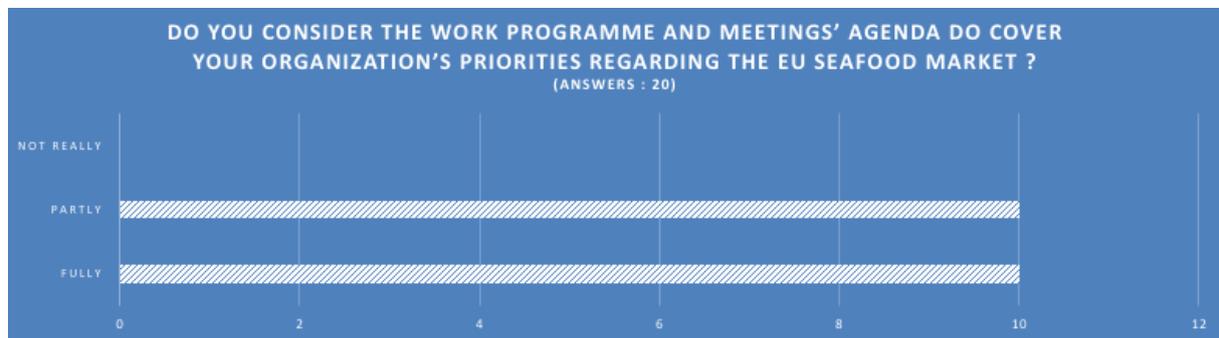
*Souhaitez-vous obtenir plus d'informations sur les autres membres du MAC ?*

Ce n'est pas vraiment un problème, bien que certains nouveaux membres aient du mal à comprendre les intérêts qu'un membre peut représenter. Le problème est évidemment moins important pour les personnes qui ont l'habitude de se rencontrer.

## Déroulement des réunions

Les réunions abordent-elles vos propres priorités ? Avez-vous déjà présenté un sujet à aborder au sein du groupe de travail du MAC ?

Dans l'ensemble, les membres estiment que le programme de travail du MAC reflète entièrement ou partiellement leurs propres priorités.



Une remarque a été faite à propos du fait que le programme de travail est probablement trop ambitieux. Une autre remarque indique que certaines questions ne devraient pas être du ressort du MAC (équité des conditions de concurrence, INN, traçabilité) alors que certaines préoccupations clés du marché ne sont pas traitées (canaux commerciaux, attentes des consommateurs, ...).

Qualité de la préparation des réunions : documents, discussions précédentes, ...

Le travail effectué par le Secrétariat est unanimement salué, dans la mesure où les réunions sont toujours préparées de façon optimale, avec une documentation adéquate, ainsi qu'un document d'orientation clair destiné à aider le Président pendant les réunions du Groupe de Travail. La majorité des membres sont silencieux (preneurs d'informations) tandis qu'une minorité est active et va droit au but.

Que pensez-vous de la qualité des contributions apportées au cours de la réunion (apport d'éléments concrets) ?

Les contributions apportées au cours de la réunion sont généralement considérées comme de bonne qualité par les membres, les représentants connaissant généralement les dossiers en question. Une minorité significative de personnes interrogées a toutefois souligné que les membres fournissent des opinions plutôt que des faits lorsqu'ils tentent d'apporter des arguments.

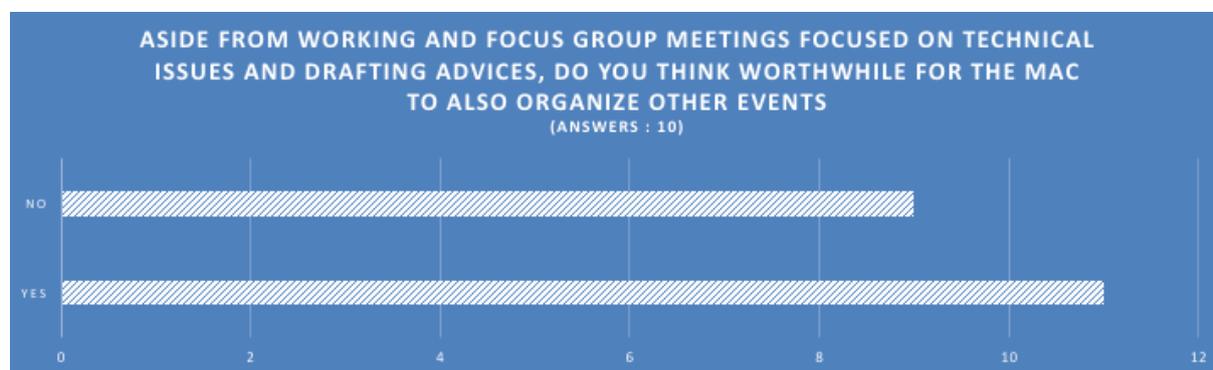
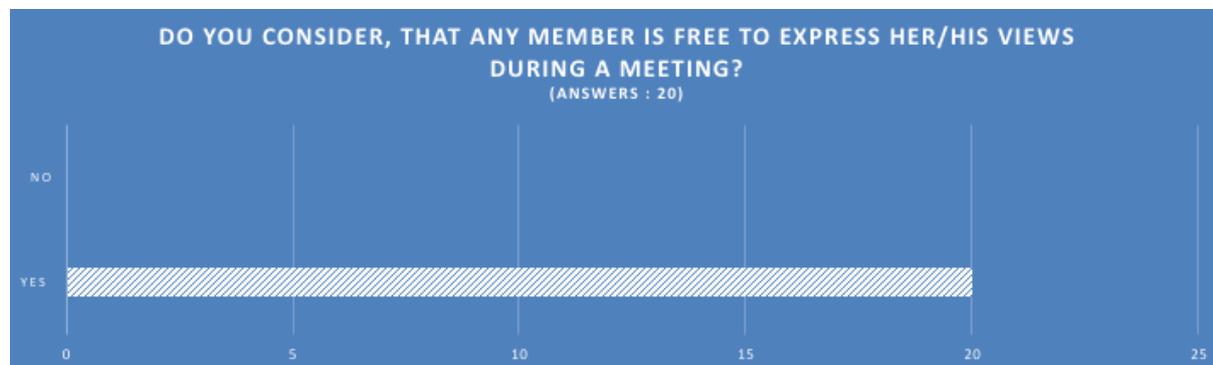
Certains membres ont également indiqué qu'ils estiment que certaines questions reviennent à plusieurs reprises dans le débat (comme les trois piliers de la durabilité) sans beaucoup de progrès.

Niveau de confiance entre les membres du MAC. Estimez-vous qu'il existe une identité commune et un sentiment d'appartenance ?

La réponse générale est plutôt négative, surtout si l'on se concentre sur les deux principaux blocages : les producteurs et les négociants. L'environnement de travail s'est toutefois amélioré. Les membres des associations européennes se connaissent bien, mais cela ne crée

pas automatiquement un sentiment d'identité commune. La coordination au niveau du MAC est cependant assurée par l'équipe de gestion.

Le contexte lié à la pandémie de COVID-19 ne facilite pas la situation, puisque les réunions sont exclusivement virtuelles depuis 2020, ce qui limite les interactions et les discussions en face à face.



Exemples donnés :

Réunions ou webinaires avec des experts sur des sujets spécifiques, Voyages d'études pour visiter des usines de transformation, des criées, visite de fermes aquacoles, les visites de sites étant toujours intéressantes ou encore les webinaires sur les différentes évolutions liées au Pacte Vert européen et à la stratégie De la ferme à la table, Séminaires techniques, voyages d'études, webinaires, criées de poissons, entreprises, centres technologiques, marchés des différents pays pour mieux connaître la réalité de chaque pays.

*Avez-vous déjà divulgué des informations confidentielles au cours d'une réunion du MAC ? Y a-t-il des questions importantes pour le MAC que vous préférez ne pas aborder lors des réunions des CC ?*

Les membres ne divulguent pas d'informations confidentielles au cours des réunions. La question litigieuse des mécanismes commerciaux doit être traitée par le GD sur le commerce pour tenter de dresser l'état des lieux, en décrivant la réglementation et les différents outils juridiques. Il s'agit du principal exemple d'une question importante relevant des attributions du MAC où des intérêts opposés sont difficiles à concilier.

L'équipe de direction prend toutefois en considération la possibilité d'apporter une valeur ajoutée par le biais de la discussion, faute de quoi le sujet se verra accordé moins de temps.

*Vous souvenez-vous de cas précis où vous avez compromis l'intérêt véritable de votre organisation au profit du consensus ? (citez un exemple)*

Le compromis se fait principalement à l'écrit et dans la recherche de formulations permettant de concilier les différentes positions autour de la table, ce qui peut toutefois apporter une certaine valeur ajoutée. Les membres expliquent clairement qu'ils ne peuvent pas s'écarter de certaines prises de position fondamentales qu'ils ont en interne.

Êtes-vous satisfait du niveau de participation des observateurs (CE, EM, scientifiques et experts) ?

Il est généralement entendu que la DG MARE participe régulièrement aux réunions, bien qu'une participation d'autres DG (TRADE, SANTE en particulier) serait appréciée. Les États membres participent de manière très limitée, à l'exception de l'Espagne qui s'implique activement. Et en ce qui concerne les scientifiques, les membres se réfèrent principalement à la présentation des rapports du CSTEP.

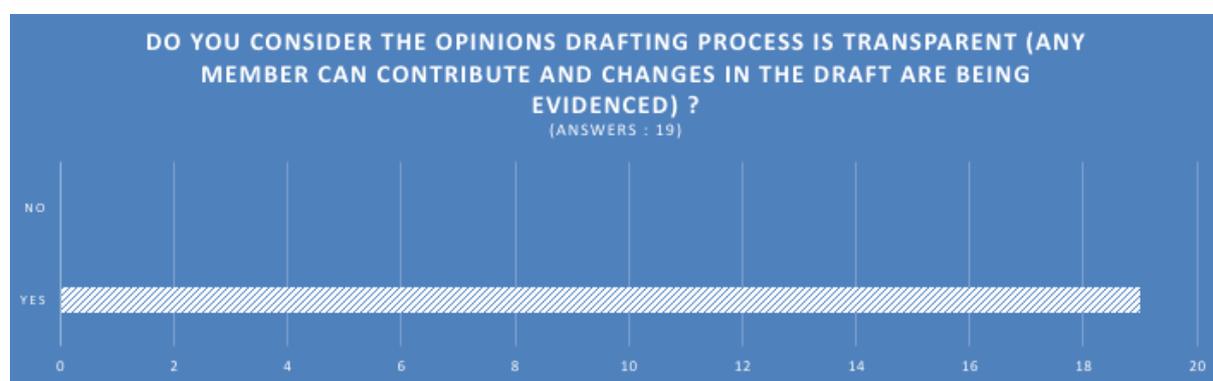
Des propositions intéressantes ont été faites pour développer un "format mixte" de réunions techniques invitant la participation des députés européens, de la CE, des scientifiques et de représentants du secteur.

## Opinions sur le processus de rédaction des avis

### Dans quelle mesure le processus est-il ouvert aux membres ?

Aucun problème. Tous les membres interrogés estiment que le processus est totalement ouvert. Selon les Règles de procédure, outre les demandes d'avis auprès des institutions de l'UE, les membres ont la possibilité de proposer des points à examiner au sein du Groupe de Travail concerné. Les propositions sont examinées lors de réunions ou par procédure écrite. Dans la pratique, afin de recueillir des contributions, le processus commence généralement par un questionnaire envoyé à tous les membres pour arriver à un premier projet proposé par le Secrétariat, soit soumis à un Groupe de Discussion, soit à un Groupe de Travail, puis transmis au Comité Exécutif pour adoption.

D'après le questionnaire, toutes les personnes interrogées indiquent qu'elles jugent ce processus transparent (tout membre peut contribuer ET les modifications apportées au projet sont mises en évidence).



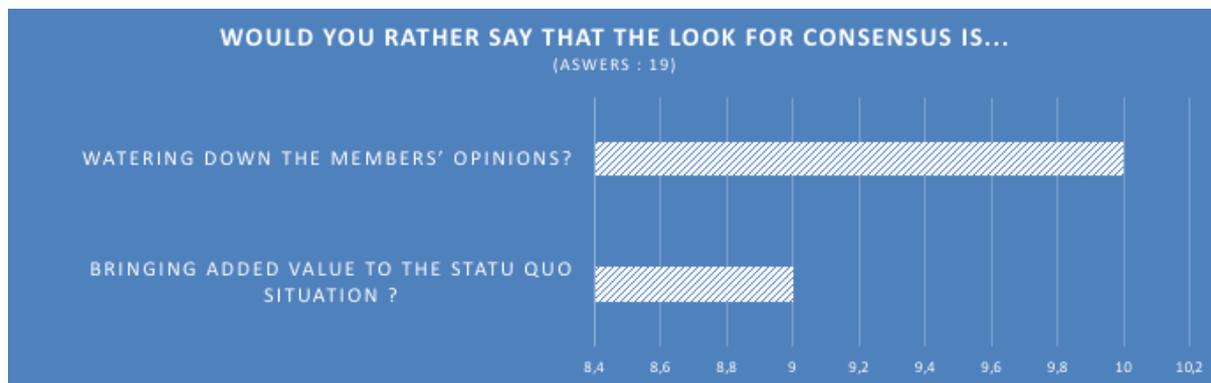
### Estimez-vous que le temps imparti soit suffisant ? Êtes-vous satisfait de la procédure de consultation d'urgence ?

Les membres rappellent que les avis du MAC commencent par un projet et, même avant, par la discussion entre services de la CE. Pour fournir le premier projet, des étapes importantes sont nécessaires (voir ci-dessus) et ce délai est important pour parvenir à un avis consolidé du MAC. Certains membres estiment que la procédure de consultation urgente ne devrait être utilisée que si cela s'avère nécessaire. Le délai de 72 heures semble un peu court et certains membres recommandent de le porter à cinq jours ouvrables.

### En cas d'avis divergents, dans quelle mesure pensez-vous que les membres devraient rechercher un consensus ? Préférez-vous que l'avis exprime plutôt des opinions divergentes ? Ces opinions (consensus, majorité, minorité) ressortent-elles de manière adéquate dans l'avis ?

Dans l'ensemble, les membres accordent une grande valeur au consensus et à l'importance d'y parvenir. Il est d'autant plus important que de nombreux membres estiment que c'est de cette manière que la CE tiendra compte des avis du MAC. Il s'agit également d'une méthode utilisée pour encourager les membres à prendre en compte les intérêts des autres et à évoluer au-delà de leurs propres perspectives, quelque peu limitatives.

Cependant, d'après les réponses au questionnaire en ligne et les entretiens en face à face, il apparaît que cette ambition atténue les opinions des membres.



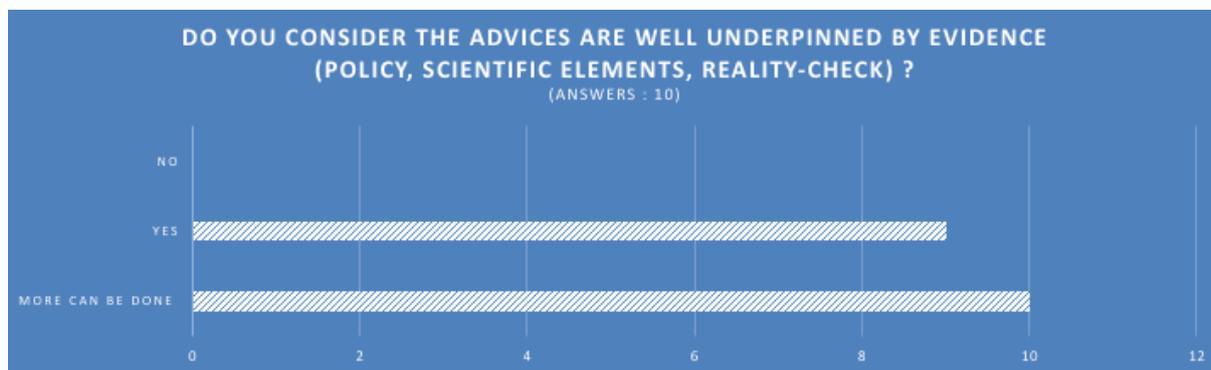
Estimez-vous que le processus soit transparent ?

Voir la réponse à la première question.

## Qualité des avis soumis et relations avec les organisations européennes

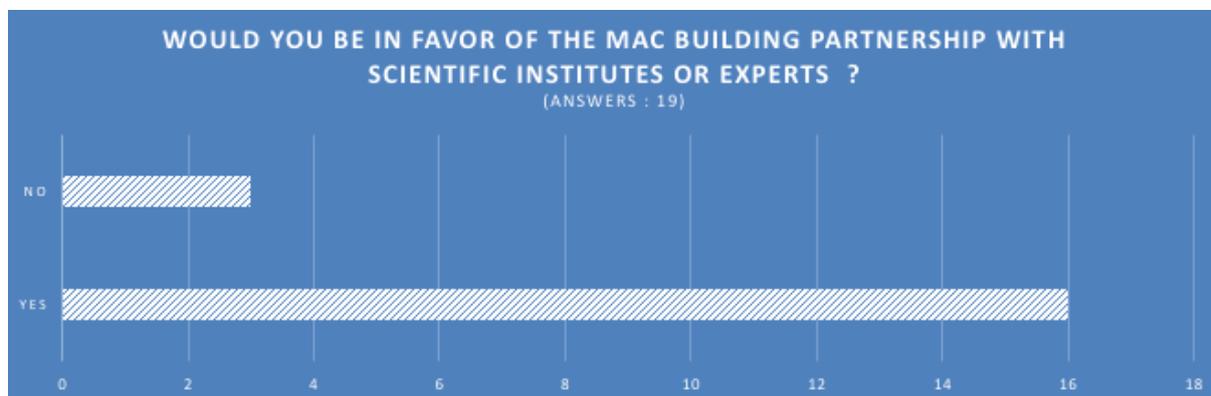
Estimez-vous que les avis reposent suffisamment sur des éléments concrets (politique, éléments scientifiques, réalité) ?

Les membres se disent généralement satisfaits de la qualité des avis soumis par le MAC et estiment qu'ils se sont beaucoup améliorés. Pourtant, selon le questionnaire en ligne, une grande majorité considère encore que l'on peut en faire davantage.



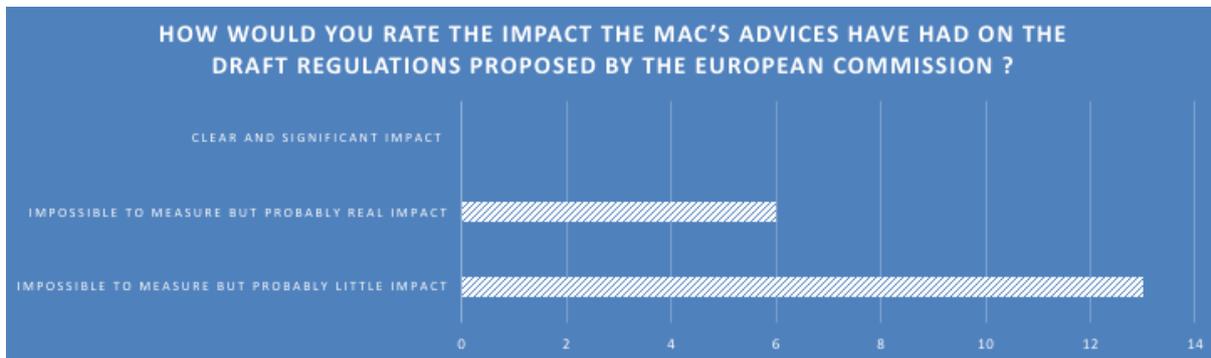
Les avis s'appuient principalement sur les avis d'experts des membres plutôt que sur des faits et des chiffres, bien que des références scientifiques et juridiques soient régulièrement citées.

Une certaine amélioration est envisageable grâce à des partenariats avec des experts dans le cadre de projets scientifiques auxquels le MAC pourrait participer, après approbation par la majorité des membres.



Efficacité des avis en ce qui concerne l'évolution des projets de règlements ?

Les réponses du questionnaire en ligne (Q20) diffèrent de celles des entretiens, puisqu'une majorité de membres indique que les avis ont probablement peu d'impact, alors qu'au cours des entretiens, les membres ont émis l'opinion que le travail du MAC a une influence certaine, bien qu'il soit impossible de l'évaluer correctement. L'absence de caractère juridiquement contraignant des avis du CC est soulignée. De même, la question 24 révèle clairement que les membres estiment que le travail du MAC contribue au processus décisionnel de l'UE.



En ce qui concerne l'impact des avis, il n'existe pas de système de suivi permettant d'identifier clairement si les avis sont pris en compte. Certains membres soulignent cependant que les avis du MAC sont un point de départ pour les parties prenantes qui feront ensuite leur propre lobbying et utiliseront les avis du MAC dans la mesure où ils servent leurs intérêts. En effet, il est clair que l'avis du MAC n'intervient pas à un moment crucial du processus décisionnel et qu'il existe d'autres étapes dans le processus de négociation. Pour certains, cette influence se fait davantage sentir en dehors du CC, par le biais de contacts avec les députés européens, par exemple.



Toutefois, certaines questions spécifiques pour lesquelles le MAC a joué un rôle déterminant ont été mentionnées, par exemple pendant la pandémie de COVID-19 (avec l'augmentation du pourcentage que les OP pouvaient payer, l'article 55 du FEAMP) et le Code de conduite de l'UE pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables.

(Q18) La note attribuée aux avis du MAC par ses membres est bonne mais laisse encore une certaine marge d'amélioration.



Estimez-vous que le MAC contribue à la durabilité environnementale à long terme, aux avantages socio-économiques, à la disponibilité de l'approvisionnement alimentaire ?

Les membres reconnaissent généralement qu'il s'agit d'objectifs plutôt larges et imprécis. Certains estiment que les avis du MAC sont plutôt axés sur les aspects de durabilité, mais peu de choses ont été faites en ce qui concerne les avantages socio-économiques et la disponibilité des denrées alimentaires, même si cela évolue.

Selon vous, le MAC pourrait-il exercer son influence d'une autre manière ?

Les réponses à cette question sont diverses.

Certains membres indiquent que des relations plus fortes pourraient être établies avec le PE et certains députés européens en particulier, bien que le règlement de la PCP indique clairement que les CC doivent conseiller la CE et les EM.

Le MAC pourrait être inclus par la CE dans le cadre d'une campagne publique pour la consommation de produits de la mer (en contribuant par exemple aux Termes de Référence), mais aussi être identifié dans les appels d'offres comme destinataire des éléments à fournir ou même comme partenaire potentiel.

Dans la mesure où des questions telles que l'empreinte carbone, les allégations vertes ou le système alimentaire concernent également d'autres secteurs, il serait utile de mener une enquête pour déterminer comment les mêmes dossiers sont traités dans d'autres secteurs de production.

Le MAC pourrait également améliorer son profil public, étant donné que son travail est encore très limité à des avis formels pour la CE. Il pourrait être utile de diffuser des avis aux médias spécialisés et de renforcer le lien entre le travail du MAC et la vie réelle des entreprises.

En outre, certains participants ont indiqué que le MAC ne devrait pas chercher à exercer une influence supplémentaire, mais plutôt se concentrer sur l'élaboration et la transmission d'avis collectifs de la meilleure manière possible.

En dehors des avis envoyés, le MAC présente-t-il d'autres caractéristiques utiles selon vous ?

Il a été suggéré que MAC pourrait également faciliter les accords ou les synergies au sein de la chaîne d'approvisionnement, et ne pas se limiter à un rôle purement consultatif.

Êtes-vous satisfait du niveau de participation des services de la CE (MARE, TRADE, SANTE, CSTEP) ?

Les membres sont généralement assez satisfaits du niveau de participation des services de la CE, même s'ils reconnaissent qu'il est principalement assuré par la DG MARE, bien qu'il serait intéressant que TRADE et SANTE participent plus souvent. Dans certains cas, une contribution plus concrète de la part des services de la CE, voire un contact avec le MAC à l'étape très en amont de l'initiative législative, serait souhaitable.

Pensez-vous que les Etats membres devraient être plus impliqués dans le travail du MAC ?

Il existe une opinion commune aux participants selon laquelle les EM ne participent pas au travail du MAC et ne répondent pas à ses avis. Certains expliquent que, le CC étant très tourné vers l'UE, il n'y a pas le type de lien naturel existant avec les CC régionaux. D'autres estiment que les EM n'ont pas assez de temps et se concentrent sur la partie en aval du processus pendant les négociations menées en trilogue. Une certaine coordination avec la présidence du Conseil pourrait être un moyen de se rapprocher des EM et d'avoir un meilleur aperçu des discussions entre les 3 institutions (CE-PE-Conseil).

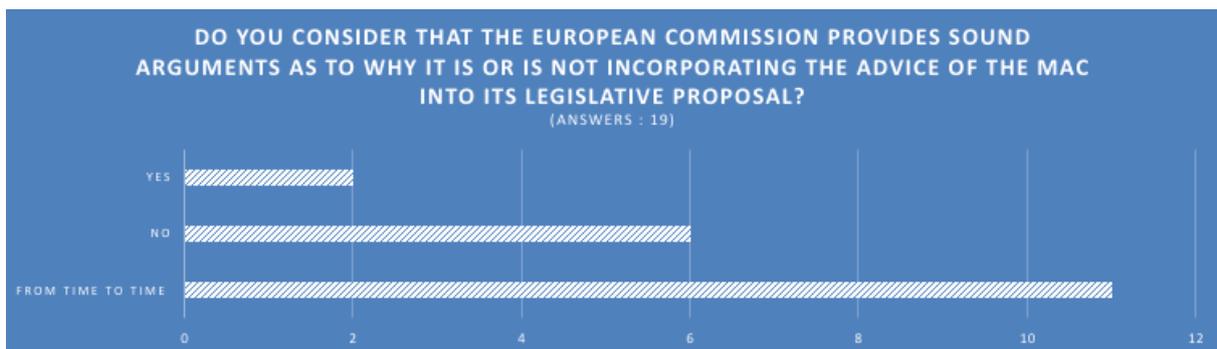
Certains considèrent que les EM sont cependant les véritables partenaires de la CE et non le secteur.

Êtes-vous satisfait des réponses de la CE ? Recevez-vous généralement une justification des raisons pour lesquelles la Commission européenne intègre / n'intègre pas les recommandations / avis du Conseil Consultatif en temps voulu ?

La majorité des membres estiment que les réponses de la CE sont relativement formelles, mais qu'elles ne sont pas assez précises ou spécifiques. Un certain suivi serait apprécié, soit par le biais du MAC qui réagirait à la réponse, soit en invitant la CE à commenter et à argumenter sur sa réponse.

Pour certains membres, les réponses varient selon que la CE a déjà une idée ou une vision claire de l'orientation souhaitée ou si une orientation politique forte a déjà été donnée. Dans d'autres cas, ils pensent que la marge de manœuvre est plus importante. Une formulation proposée serait que la CE indique et souligne clairement les points spécifiques pour lesquels une contribution supplémentaire du MAC serait souhaitable.

Des doutes ont été exprimés sur le fait que la CE travaille à huis clos sans information transparente sur les critères utilisés (référence spécifique donnée aux contingents tarifaires autonomes).



Avez-vous pu observer des améliorations dans le fonctionnement du MAC ? Et concernant les avis soumis ?

Les participants reconnaissent en grande partie que les performances se sont améliorées. De plus, des avis qui étaient trop longs ont été raccourcis, en se concentrant principalement sur les recommandations et en incluant les réflexions et les informations de base dans les annexes.

## Annexe 6 : Questions communes et meilleures pratiques parmi les Conseils Consultatifs (Résultats de l'enquête en ligne)

### Rôle des CC

Parmi les raisons suivantes, quelle est, selon vous, la principale responsabilité d'un CC ?

Le fait de rendre des avis à la Commission européenne (et aux Etats membres de l'UE) arrive en tête pour 8 des 11 secrétaires de CC.

Au sein de votre propre CC, diriez-vous plutôt que...

Sur 12 personnes interrogées, 10 estiment que tous les intérêts sont bien représentés au sein de leur CC.

### FONCTIONNEMENT DE VOTRE CC

Lorsqu'il est question de sujets controversés ou susceptibles de diviser vos membres, quelle est, selon vous, la meilleure façon de favoriser une discussion constructive et informée ?

Certains traits communs apparaissent, comme la nécessité d'une expertise pour faire la lumière sur le point en question, la transmission par écrit des différentes opinions des membres et une modération efficace par le Président.

En dehors des réunions des groupes de travail et de discussion consacrées aux questions techniques et à la rédaction d'avis, pensez-vous qu'il serait utile que votre CC organise également d'autres événements ?

Les réponses s'accordent dans l'ensemble (10 personnes sur 12) sur l'intérêt d'organiser d'autres types d'événements : des webinaires en particulier, mais aussi des voyages d'étude pour découvrir des opérations et des processus. On note également une préoccupation spécifique d'élargir le groupe "habituel" des parties prenantes des CC en invitant des experts, des administrations, des gestionnaires et même des décideurs sous la forme d'un événement spécial.

### PROCESSUS DE RÉDACTION DES AVIS & IMPACT DES AVIS

Diriez-vous plutôt que la recherche du consensus est...

La moitié des personnes interrogées estiment que le consensus apporte effectivement une valeur ajoutée à la situation de statu quo. Deux autres personnes estiment que cela atténue les opinions. Dans un commentaire, il est indiqué que, pour les sujets présentant des intérêts divergents, il est essentiel de refléter les opinions divergentes et de permettre à la CE et aux gestionnaires d'obtenir des arguments détaillés et techniques.

Seriez-vous favorable à ce que votre CC établisse des partenariats avec des instituts ou des experts scientifiques (par le biais de projets financés par l'UE par exemple) afin de disposer d'une expertise basée sur l'échange entre les parties prenantes et les experts ?

Une grande majorité (10 des 11 secrétaires des CC) a été favorable à cette proposition.

Comment évaluez-vous l'impact des avis de votre CC sur les projets de règlement proposés par la Commission européenne ?

Sur 10 secrétaires de CC, 6 estiment que l'impact des avis qu'ils envoient à la CE est impossible à mesurer mais qu'il est probablement faible. 3 d'entre eux pensent le contraire, par exemple que les avis ont un impact réel et qu'il peut être souligné qu'ils proviennent du CC le plus récent.

Estimez-vous que la Commission européenne fournit des arguments pertinents pour expliquer pourquoi elle intègre ou non l'avis de votre CC dans sa proposition législative ?

Personne n'a répondu dans ce sens, alors que 5 secrétaires de CC sur 10 considèrent que c'est parfois le cas, tandis que 5 autres considèrent que ce n'est pas le cas.

Selon vous, quels sont les points importants à respecter pour qu'un avis soit pris en compte par la Commission européenne ?

De nombreuses personnes interrogées soulignent qu'il est important qu'un avis soit court, clair et concis. Certains font également référence à la nécessité que les recommandations soient applicables et réalistes compte tenu des limites législatives existantes (contribution au règlement de l'UE). La plupart des personnes interrogées soulignent également que le consensus gagne en importance. Cependant, le scepticisme est toujours présent dans certaines réponses, peu nombreuses mais néanmoins importantes, soulignant qu'il n'y a aucune garantie que la CE prenne leurs points de vue en compte, même si les avis répondent aux critères ci-dessus.

## RELATIONS INSTITUTIONNELLES

### Avez-vous le sentiment que votre Conseil Consultatif contribue au processus décisionnel de l'UE ?

Sur 10 secrétaires de CC, 6 pensent que c'est le cas, 3 n'ont pas d'opinion et 1 pense que ce n'est pas le cas.

### Avez-vous des attentes supplémentaires concernant la coopération avec les services de la Commission européenne ?

Sur 10 secrétaires de CC, 7 ont effectivement des attentes supplémentaires vis-à-vis des services de la CE. Ils recherchent plus d'échanges, de collaboration, et certains soulignent à nouveau la nécessité de recevoir des retours plus concrets sur leurs avis.

### Pour ce qui est de la coopération avec les Etats membres, entretenez-vous des échanges réguliers ?

Sur 10 secrétaires de CC, 8 ont répondu qu'ils ont des réunions avec les Etats membres plusieurs fois par an.

### Estimez-vous qu'il faudrait établir de nouvelles relations de travail avec le Conseil de l'Union européenne ?

2 secrétaires de CC ont répondu NON, 5 n'ont pas d'opinion, 3 sont favorables. Cependant, parmi les 3 derniers, 2 d'entre eux ont fait état d'une confusion ou d'un doute entre le Conseil (en tant qu'institution européenne) et les Etats membres.

### Pensez-vous que des relations de travail supplémentaires devraient être établies avec le Parlement européen ?

Sur 10 secrétaires de CC, 8 ont répondu que des relations de travail supplémentaires devraient être établies avec le Parlement européen. Cependant, certaines personnes interrogées ont rappelé que le mandat du CC se limite à fournir des avis à la CE et aux EM et que la coopération devrait être entreprise dans le cadre des avis adoptés.

### Avez-vous des relations de travail régulières avec...

9 secrétaires de CC ont souligné des relations de travail régulières avec les Etats membres, 7 avec l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches et le CIEM, 5 avec le CSTEP et les instituts scientifiques nationaux.

### En termes de communication, quels outils utilisez-vous parmi les suivants ?

Tous les CC actualisent et communiquent via leur site Internet, 7 sur 10 utilisent également les réseaux sociaux. 5 préparent des communiqués de presse mais seulement deux invitent des journalistes à leurs réunions ou entretiennent des échanges réguliers avec eux. 2 CC publient régulièrement des newsletters pour leurs membres.

### En termes de communication, à quelle fréquence communiquez-vous avec le grand public ?

2 ne communiquent presque jamais avec la presse, une ou deux fois par an, et 4 le font régulièrement. Le secrétaire d'un CC a précisé que des communiqués de presse sont régulièrement publiés à propos des résultats clés (c'est-à-dire les avis) et que le CC participe à des forums publics internationaux (tels que les groupes d'experts de l'UE, les forums, etc.) pour défendre les points de vue convenus au sein du CC.